

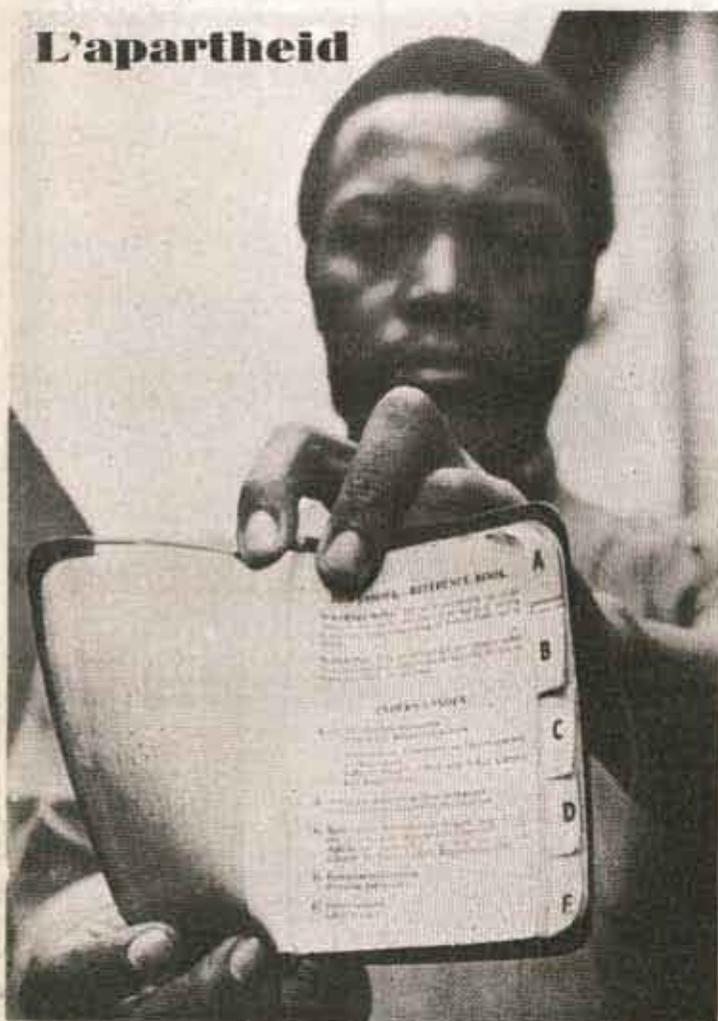
droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

JUILLET-AOÛT 1970 • N° 294 • PRIX : 2,50 FRANCS

Que faire contre les bidonvilles ?

L'apartheid



**Un cauchemar
quotidien**

**VIVRE
ensemble
A BELLEVILLE**

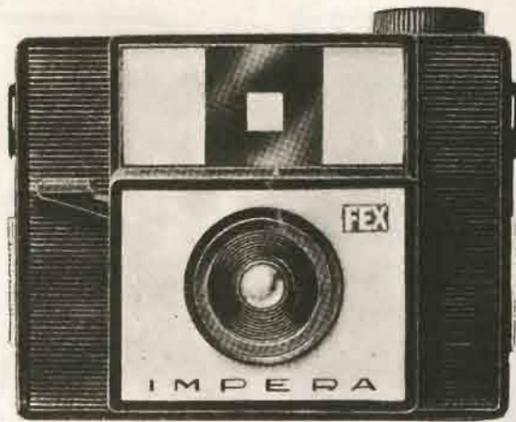
**Les Gitans
sont-ils
des parias ?**

un
cadeau
exceptionnel !

Valable jusqu'au 15 septembre 1970

CET APPAREIL PHOTO

pour 2 abonnements à «Droit & Liberté»



Remplissez le bulletin ci-dessous et envoyez-le à «Droit & Liberté»

M _____

Adresse _____

vous prie de lui envoyer un appareil photo IMPERA et vous adresse à cet effet le montant (50 F) de deux abonnements d'un an à «Droit & Liberté» pour :

M _____ M _____

Adresse _____ Adresse _____

● Le versement peut être effectué par chèque bancaire, mandat-poste ou chèque postal (C.C.P. 6070-98 Paris) à «Droit & Liberté», 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e).

● Si vous êtes déjà abonné, l'un des deux abonnements peut être un renouvellement du vôtre, soit qu'il arrive maintenant à échéance, soit que vous le régliez par anticipation.

L'ignorance et la peur

Vous intéressant à toutes les formes de racisme, vous devez savoir que, dans le domaine de l'enfance inadaptée, il existe un racisme qui, comme tous les autres, vient de l'ignorance et de la peur, et dont les parents sont souvent victimes de la part de leur entourage.

Je renouvelle mon abonnement en espérant que vous parlerez plus des étrangers en France et de ce qu'on peut faire pour eux. N'ayant pas eu à souffrir de l'antisémitisme, peut-être que je sous-estime sa virulence ; je crois qu'il faut le combattre comme une forme de bêtise. Tous les aspects de la bêtise doivent être combattus.

Mme S. de B.
69-Caluire

S'unir

Je voudrais vous exprimer mon inquiétude, déjà largement partagée par vous, et sans doute par de nombreux lecteurs, à la suite du meeting tenu par «Ordre Nouveau», organisation constituée en toute liberté.

Il n'est plus possible de se contenter de révéler tous les articles racistes et haineux des journalistes qui en font partie et les graffiti qui s'étaient odieusement sur les murs.

La grave question qui se pose actuellement d'urgence est de réaliser un front unique antiraciste et antinazi. Il me semble que vous êtes les plus qualifiés et représentatifs pour pouvoir prendre tous les contacts nécessaires à cet effet, avec tous les organismes sans exception, politiques, syndicalistes, philosophiques, religieux, qui voudraient s'unir pour exiger avant tout la dissolution et l'interdiction d'«Ordre Nouveau».

Les néo-nazis se regroupent sur le plan national et international ; est-il possible que nous soyons incapables de nous unir tous également, pour être fidèles à la mémoire des dé-

DANS NOTRE



COURRIER

portés, 25 ans tout juste après la libération des camps ? Ne leur avons-nous pas juré : « Plus jamais ça » ?

M. R. CHIF
Saintes (17)

N.D.L.R. — Le M.R.A.P. a pris contact avec de nombreuses organisations, et une action commune ou simultanée a été engagée pour demander l'interdiction du meeting d'«Ordre Nouveau». Nous poursuivons nos efforts pour resserrer l'union de toutes les forces antiracistes et antinazies.

Pourquoi Israël ?

... Dans le numéro 291, d'avril 1970, je relève ce qu'a écrit M. Clément Baudouin.

Je n'arrive pas à me rappeler dans quel article il a été souligné, selon M. Baudouin, que «tôt ou tard, il faudra qu'Israël vive en bonne intelligence avec ses voisins arabes». Cela est l'évidence même et on ne peut qu'approuver, à la condition, cela va de soi, d'admettre en toute équité la réciproque, à savoir que tôt ou tard il faudra que les pays arabes vivent en bonne intelligence avec Israël...

M. Baudouin voudrait savoir pourquoi Israël n'est pas un état laïc et pourquoi la religion y joue un si grand rôle. Je suis pour ma part, incapable de lui fournir une explication. Tout au plus puis-je lui faire remarquer qu'Israël n'est pas le seul Etat dans ce cas. S'agirait-il donc aux yeux de M. Baudouin d'un droit qui existerait pour d'autres pays,

et pas pour Israël... On pourrait d'ailleurs faire remarquer que la population d'Israël n'est pas uniquement juive mais qu'elle compte également 223 000 musulmans, 58 000 chrétiens, 31 000 druses, et que, bien entendu, je ne fais pas mention de la population des territoires occupés après la guerre des Six jours déclenchée par les provocations arabes : fermeture du golfe d'Akaba, etc., population qui s'élève au total de 1 061 400 arabes.

Enfin, M. Baudouin aimerait savoir pourquoi les religieux prient pour le retour en Israël des juifs de Russie et pas pour celui des juifs d'Amérique, de France ou d'Angleterre... Je crois du reste que M. Baudouin a une façon très malheureuse de poser sa question car en s'exprimant ainsi, l'on pourrait croire qu'il regrette que la prière de ces religieux ne s'applique pas également aux juifs des autres pays et... qu'elle ne soit pas exaucée.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Baudouin pour une augmentation dès l'école de la lutte antiraciste et à la lumière de ce dernier souhait de M. Baudouin, je pense que j'ai probablement mal interprété sa pensée dans l'alinéa précédent.

Georges A. BLUM,
67-Strasbourg.

N.D.L.R. — Nous avons mis en relation nos deux correspondants, pour qu'ils puissent poursuivre directement le débat. Pour «Droit et Liberté», M. Baudouin nous a adressé la réponse qui suit :

Juifs et Arabes, mes frères

Comme M. G.A. Blum, je dirai que, de toute évidence, il en est des peuples comme des couples : on ne peut pas vivre en bonne intelligence si l'un cherche à dominer ou à brimer l'autre. Et dans le cas qui nous occupe, cela devrait être d'autant plus facile que, selon mon vieux petit dictionnaire classique illustré, le patriarche Abraham fut le père des Juifs et des Arabes, qui ne formaient qu'un seul peuple sémite ; et que, dans un racisme échevelé,

ce même dictionnaire dit du Juif : « Usurier, homme qui gagne de l'argent d'une manière sordide », et de l'Arabe : « Usurier, avare », ce qui prouve que, pour les racistes, la différence est bien mince.

Moi qui, partout où je me suis trouvé, ai lutté corps et âme contre l'antisémitisme, qui aime les juifs comme mes frères, qui me suis battu à leurs côtés parce qu'ils étaient exploités comme moi ou que, dans la Résistance, nous défendions la même cause, je n'en aime pas moins les Arabes, qui sont d'autres frères, des êtres humains parfois encore plus malheureux, et je souffre quand je constate du racisme contre les peuples arabes, longtemps tenus dans l'ignorance et le féodalisme, exploités par leurs propres seigneurs comme par les impérialistes étrangers.

Je me rends en outre de plus en plus compte que nombreux sont les juifs, et ils le seront encore davantage qui, n'ayant aucun esprit d'hégémonie, pensent qu'il pourrait exister un Etat où juifs et Arabes cohabiteraient en toute sérénité et amitié, sans que l'un cherche à chasser l'autre, ou à prendre son terrain ou à détruire sa maison, comme je l'ai vu de mes yeux à Jaffa et autres lieux, lors de mon séjour en Israël, où j'ai rendu hommage au travail fécond des Israéliens, sur cette terre par endroits ingrate.

J'approuve, comme beaucoup de juifs, les efforts du président Nahum Goldmann, qui tente de rapprocher les deux peuples, et de faire régner la paix sur cette terre tourmentée ; et je comprends mal les obstacles qui lui sont dressés, et l'impression sinon la certitude, donnée aux Arabes que l'on veut leur prendre leur patrie, alors qu'ils n'ont aucune responsabilité dans les malheurs réels subis par de nombreux juifs à travers le monde.

J'ajouterai que les juifs, athées ou croyants, qui ont vraiment voulu rejoindre Israël ont pu le faire, et que certains, d'ailleurs, l'ont ensuite quitté.

Clément BAUDOUIN,
20-Esbalungo Brando.

3 francs contre le racisme

Le M.R.A.P. vient d'éditer ses BONS DE SOUTIEN annuels, à 3 francs l'un, soit 30 francs le carnet de 10.

Il n'est pas nécessaire d'insister auprès des lecteurs de «Droit et Liberté» sur la nécessité de la lutte contre le racisme, et sur l'efficacité de l'action du M.R.A.P. Un seul chiffre en témoigne : depuis le début de 1970, notre Mouvement a organisé en moyenne UNE MANIFESTATION PUBLIQUE PAR JOUR : conférence, débat, meeting, projection, ou exposition. Il fournit chaque semaine de la documentation à des dizaines d'enseignants et de jeunes.

Agissant par tous les moyens possibles, de la riposte immédiate à la législation antiraciste, de l'éducation des jeunes à l'information de l'opinion publique, le M.R.A.P. fait appel à tous les concours pour mener à bien sa tâche... Il a besoin de militants, de propagandistes, de diffuseurs de sa revue «Droit & Liberté», de conférenciers, d'animateurs de comités. Il a besoin d'argent. Aidez-le ! ET DANS L'IMMEDIAT, DONNEZ-LUI LE MOYEN D'EXISTER. Car son existence, son action dépendent directement de la contribution de ses amis, de votre contribution.

*

Demandez un ou plusieurs carnets de Bons de Soutien, pour vous-même et pour diffuser autour de vous. (Règlement au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e, par chèque bancaire, mandat-poste ou C.C.P. 14.825.85 Paris.)

*

● Un tirage aura lieu le 15 novembre 1970 parmi les souscripteurs, donnant lieu à la répartition de nombreux cadeaux, parmi lesquels : un téléviseur-couleur, cinq voyages-vacances pour deux personnes (Afrique noire, R.D.A., Irlande, Yougoslavie, Londres), des appareils photo, des appareils électro-ménagers, etc.

dans ce numéro

L'APARTHEID DANS LA PRATIQUE

Selon M. Vorster et ses amis, l'apartheid est une « politique de développement séparé ». En fait, il s'agit d'une législation raciale permettant l'exploitation du pays au seul profit des blancs (p. 6 et 7).

ANGLETERRE : L'ASCENSION DU « POWELLISME »

Le résultat des dernières élections montre que l'opinion britannique a été en partie sensible à la campagne raciste de M. Powell (p. 9).

LES GITANS SONT-ILS DES PARIAS ?

Pour le Conseiller d'Etat Join-Lambert, les réalisations dépendront de l'état de l'opinion ; pour Leuléa Rouda, secrétaire général du Comité international tzigane, la responsabilité du gouvernement est entière (p. 12 et 13).

JUIFS ET CATHOLIQUES FRANCAIS

Un livre fait le point de rapports séculaires (p. 17).

ALGÉRIE DES RACISMES

Du « Maître de la Mitidja » à la « Bataille d'Alger » (p. 18 et 19).

Notre couverture : En Afrique du Sud, les Africains ont un « laisser-passer » particulier. Ils peuvent être arrêtés s'ils ne l'ont pas sur eux (photo U.P.I.).

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis - Paris (2^e)
Tél. 231-09-57 - C.C.P. Paris 6070-98

ABONNEMENTS

- Un an : 25 F
 - Abonnement de soutien : 50 F
- Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle-Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F.
Changement d'adresse : 1 F.

La gérante : Sonia Bianchi
Imprimerie La Haye-Mureaux



Elie Kagan

Les représentants de plusieurs organisations, dont le M.R.A.P., se sont rendus au ministère des Affaires étrangères pour protester contre la réception de M. Vorster.

éditorial

Vorster à Paris...

ON ne compte plus les condamnations prononcées par l'Organisation des Nations-Unies contre la République sud-africaine où sévit depuis 1948 une législation raciale destinée à mettre en œuvre la politique d'apartheid que le gouvernement sud-africain traduit par l'euphémisme démagogique du **développement séparé**.

Plus de quinze millions d'Africains sont parqués sur 13% du territoire, tandis que trois millions de blancs occupent le reste du pays. Les villes sont interdites aux noirs sauf quand ils servent de domestiques. Les droits politiques sont pratiquement inexistantes pour les Africains dont cinq mille seulement ont le droit de vote. Ils ne sont pas représentés au Parlement. Ils n'ont pas le droit de grève. Tout déplacement est subordonné à une autorisation. Une loi dite des « 180 jours » permet à la police d'emprisonner un homme pendant six mois sans aucune explication. Cette mesure est renouvelable indéfiniment.

Pour un Africain, c'est un crime que de s'asseoir sur le même banc qu'un blanc, de monter dans un autobus réservé aux blancs, de passer par la même porte qu'un blanc.

En République sud-africaine, la torture, le fouet, la fusillade sont pratiques courantes contre les noirs. Les lois de l'apartheid sont directement inspirées des méthodes hitlériennes. John Vorster le chef du gouvernement de Pretoria est lui-même, comme son prédécesseur Vervord, un ancien admirateur d'Hitler.

AU cours de sa récente tournée européenne, Vorster a été déclaré indésirable à Londres, à Rome, à Bruxelles, à Amsterdam...

Le gouvernement français — principal fournisseur d'armes de l'Afrique du Sud, comme le rappelait M. Makatini, leader de l'A.N.C. au cours d'une récente conférence de presse à Paris — a accepté de recevoir Vorster ; M. Chaban-Delmas lui a réservé une audience. De nombreuses organisations, dont le M.R.A.P., de nombreuses personnalités se sont élevées avec vigueur contre cette visite.

Pour tenter de justifier les faveurs de la France pour le gouvernement de Prétoria, M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, répond à nos protestations en citant la phrase de Léon Blum, en 1937 : « Si cela pouvait servir la cause de la paix, je rencontrerais Hitler lui-même... »

Détestable exemple en vérité, car on sait où ont conduit les faiblesses des démocraties occidentales pour le régime nazi. En outre, il ne s'agissait pas, pour Léon Blum d'aller proposer à Hitler de lui fournir les armées de la répression raciste.

EN recevant Vorster à Paris, le gouvernement français n'a servi ni la cause de la paix, ni le crédit moral et politique de la France, notamment aux yeux des peuples d'Afrique qui mènent contre l'oppression un juste combat que l'intérêt bien compris de notre pays commande de soutenir jusqu'à l'inéluctable victoire.

Charles PALANT.

Une lettre du M.R.A.P. au ministre des Affaires étrangères

Le secrétariat national du M.R.A.P. a adressé, le 8 juin, la lettre suivante à M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères :

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous exprimer notre vive émotion à la suite de l'annonce de la prochaine venue à Paris de M. Vorster, Premier ministre du gouvernement raciste d'Afrique du Sud, après sa visite aux dirigeants du Portugal et de l'Espagne.

Le voyage en Europe de M. Vorster ayant pour but d'obtenir de nouveaux soutiens matériels et moraux pour renforcer sa politique d'oppression contre la population africaine, sa rencontre avec les représentants de notre pays ne pourrait être interprétée que comme un encouragement à cette politique et le prélude à une aide accrue.

Au nom des principes que la France représente traditionnellement aux yeux des peuples, nous nous permettons d'espérer que sera annulée la visite à Paris, 25 ans après la victoire sur les hitlériens, de l'homme qui incarne aujourd'hui le racisme dans ses formes les plus inhumaines et les plus insolentes.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à notre haute considération.

La réponse de M. Schumann

Voici la réponse reçue, datée du 11 juin :

Monsieur le Secrétaire national,

Je serai absent de Paris lors de la visite de M. Vorster et n'aurai pas l'occasion de le rencontrer.

Mais j'ai les meilleures raisons de croire que l'interprétation à laquelle se réfère le second paragraphe de votre lettre du 8 juin ne correspond pas à la réalité des faits.

Sans vouloir établir une comparaison arbitraire, comme le sont tous les rapprochements historiques, je crois devoir vous rappeler une phrase célèbre de Léon Blum, président du Conseil, en 1937 : « J'ai rencontré le Dr Schacht ; si cela pouvait servir la cause de la paix, je rencontrerais Hitler lui-même sur le pont de Kehl. »

Cette formule me paraît conforme à la tradition d'une famille spirituelle qui, comme la vôtre, et comme vos titres l'indiquent, associe légitimement la lutte contre le racisme au combat pour la paix.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire national, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(Voir, page 5, le commentaire de Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P.).

GANTS - TÉTINES

„OLLA“

Chez votre pharmacien

L'apartheid dans la pratique

UN document réalisé par le Groupe de l'Apartheid auprès du secrétariat de l'ONU, et intitulé « L'apartheid dans la pratique » rassemble deux cents exemples illustrant chacun les effets des lois raciales appliquées en Afrique du Sud et leurs répercussions sur la vie quotidienne des non-blancs de ce pays. Ils sont tous significatifs et donnent une image qui ne coïncide pas avec la description officielle des buts, des idéaux et des résultats du soi-disant « développement séparé ». Nous en publions ci-dessous quelques-uns.

Domicile, famille et résidence

Un Africain qui est né dans une ville et y a vécu sans interruption pendant 50 ans mais qui l'a quittée pour résider ailleurs pendant un certain temps, ne serait-ce que deux semaines, n'a pas officiellement le droit de revenir dans la ville où il est né et d'y passer plus de 72 heures s'il n'a pas obtenu de permis à cet effet. S'il y reste sans permis, il se rend coupable d'un délit passible d'une amende de 28 dollars au maximum ou, à défaut, d'une peine d'emprisonnement ne dépassant pas deux mois.

Un Africain qui a vécu et travaillé sans interruption pendant 50 ans dans la ville où il est né peut être transféré hors de celle-ci si le ministre de l'Administration et du Développement bantous estime que le nombre d'Africains vivant dans la ville « dépasse les besoins normaux de la région en main-d'œuvre ».

Aucun Africain résidant légalement dans une ville en vertu du permis qui lui a été délivré n'a officiellement le droit de faire vivre sa femme et ses enfants chez lui. Ils ne peuvent résider avec lui que si on leur a délivré séparément des permis les autorisant à le suivre.

Un Africain qui a été déclaré « sans profession avouable » dans la ville où il habite, peut accepter un contrat de travail avec un fermier blanc pour une période approuvée par le commissaire aux affaires bantoues. Dans ce cas, il est détenu en attendant d'être emmené dans la ferme où il doit travailler. S'il est congédié avant l'expiration du contrat, le commissaire peut l'envoyer dans un établissement pénal pour une durée de deux ans au maximum.

Un célibataire qui est « apparemment » un blanc ou qui est « généralement considéré » comme tel et qui tente d'avoir des rapports sexuels avec une femme qui n'est « apparemment » pas une blanche ou qui n'est pas « généralement considérée » comme telle, est coupable d'une infraction pénale qui sera punie d'une peine de prison avec travaux forcés de sept ans maximum,

à moins qu'il puisse prouver au tribunal qu'au moment où il est censé avoir commis cette infraction, il avait des raisons sérieuses de croire que cette femme était « apparemment » une blanche ou qu'elle était « généralement considérée » comme telle.

Le président de la République peut, par promulgation au Journal officiel, définir au sein des groupes africains et des groupes de personnes de couleur des sous-groupes ethniques, linguistiques, culturels ou « autres », et assigner à chacun de ces sous-groupes des zones distinctes.

Par décision publiée au Journal officiel (*Government Gazette*) à tout moment, il peut être interdit à tout Africain de se trouver dans une ville pendant la nuit, aux heures spécifiées, s'il n'est pas en possession d'une autorisation écrite signée par son employeur ou par un fonctionnaire compétent. Cette autorisation doit être exhibée si un agent de police la demande.

Tout Africain ayant atteint l'âge de 16 ans doit être en possession d'un carnet de référence (*Reference Book*) (voir photo de couverture). Tout Africain peut être requis à tout moment par un agent de police d'exhiber ce carnet. Si un Africain ne peut pas exhiber son carnet de référence parce qu'il l'a laissé à son domicile, il commet une infraction pénale passible d'une amende n'excédant pas 28 dollars ou d'une peine de prison n'excédant pas un mois.

Travail, impôt et propriété

Un inspecteur du travail peut, à tout moment, mettre fin à l'emploi d'un Africain travaillant dans une ville, quelle que soit la durée de la période pendant laquelle il a été employé, même si son employeur s'oppose à cette mesure. Cet agent de la main-d'œuvre peut contraindre un Africain qui a ainsi perdu son emploi à quitter la ville où il a travaillé, et lui interdire d'y revenir pendant une période spécifiée.

Si un Africain recruté par un agent de la main-d'œuvre, après s'être engagé à



Ségrégation en tout et partout. Telle est la règle.

entrer au service d'un membre quelconque, non spécifié, d'un groupe d'employeurs représenté par ledit agent, refuse d'entrer au service de l'employeur auquel il a été affecté, il commet une infraction pénale passible d'une amende n'excédant pas 28 dollars ou à défaut d'une peine de prison n'excédant pas deux mois.

Il est illégal pour un travailleur africain de participer à une grève, pour quelque raison que ce soit. S'il le fait, il est coupable d'une infraction pénale passible d'une amende n'excédant pas 1 400 dollars et d'une peine de prison n'excédant pas trois ans, ou des deux.

Il est interdit à un Africain de faire un travail spécialisé dans l'industrie du bâtiment dans une ville quelconque située dans une zone blanche ; cependant, un blanc peut faire un travail spécialisé dans un village bantou en tant que contremaître dirigeant des Africains travaillant à la construction d'un bâtiment.

Un travailleur blanc atteint d'invalidité complète et permanente a droit à une pension mensuelle calculée sur la base de son salaire ; un Africain atteint de la même incapacité a droit à une indemnité forfaitaire calculée sur la base de son salaire, mais non à une pension mensuelle.

Aux termes de l'*Industrial Conciliation Act*, loi sud-africaine « régissant l'enregistrement des syndicats et la réglementation de leurs activités, et la prévention et le règlement des différends entre employeurs et salariés », le terme « salarié » désigne « toute personne autre qu'un Africain au service d'un employeur ou travaillant pour le compte de celui-ci ».

Tout Africain, homme ou femme, ayant atteint l'âge de 18 ans est redevable, outre l'impôt ordinaire payable par tous les citoyens d'Afrique du Sud, d'un impôt annuel (appelé impôt général) d'un montant minimum de 4,90 dollars, à moins de pouvoir prouver devant le fonctionnaire compétent qu'il a 65 ans révolus.

Aucun Africain n'est habilité à acquérir, en propriété perpétuelle et libre, des terres n'importe où en Afrique du Sud ; le présent gouvernement n'a aucune intention de

jamais accorder ce droit aux Africains, même dans les zones bantoues qu'ils occupent.

Education

Aucune école destinée à l'éducation des enfants africains ne peut fonctionner en aucun endroit en Afrique du Sud sans l'autorisation du gouvernement ; le ministre de l'Education bantou a l'entière liberté de refuser une telle autorisation s'il estime que

l'école ne présente pas d'intérêt pour les Africains. Toute infraction à cette loi est passible d'une amende ne dépassant pas 280 dollars ou passible d'une peine de prison ne dépassant pas six mois.

Un Africain demeurant dans une ville qui apprend gratuitement à lire et à écrire à quelques amis africains à son domicile est coupable d'une infraction pénale et est passible d'une amende ne dépassant pas 280 dollars ou d'une peine de prison ne dépassant pas six mois.

Un blanc qui apprend à lire à ses domestiques quelques heures par semaine est coupable d'une infraction pénale.

Le *University College of Fort Hare* est un collège ethnique réservé au groupe africain Xhosa, mais le ministre de l'Education bantou peut refuser l'admission d'un Africain qui demande à être inscrit (bien qu'il fasse partie du groupe Xhosa) sans avoir à donner de raison pour ce refus et sans lui donner le droit de se faire entendre.

Opinion et expression

Un Asiatique (ou une personne de couleur ou un Africain) qui s'assied sur un banc dans un jardin public (réservé à l'usage exclusif des blancs), en signe de protestation contre les lois de l'apartheid, commet une infraction pénale qui sera punie d'une amende de 840 dollars maximum ou d'une peine d'emprisonnement de trois ans maximum ou de dix coups de fouet maximum, ou de l'amende et de la peine de prison précitées, ou de la peine de prison et de la peine de fouet précitées.

Aux termes de la loi sud-africaine le « communisme » est, notamment, « toute doctrine ou programme tendant à encourager des sentiments d'hostilité entre les races européennes et non européennes de la République, dont les conséquences serviraient à favoriser la réalisation » de l'objectif qui est de « provoquer des changements, au sein de la République, dans le domaine social, en menaçant de se livrer à des actes ou omissions illicites ». (Loi de 1950 sur la répression du communisme.)

Aux termes de la loi sud-africaine, est considéré comme « communiste » par décision administrative (sans que le « communiste » ait été au préalable entendu par une autorité judiciaire ou sans qu'il ait le droit de saisir par la suite un tribunal judiciaire) quiconque a dans le passé préconisé ou encouragé les objectifs du communisme.

Toute organisation peut être, par décision administrative et sans notification préalable, déclarée « organisation illégale »

L'apartheid en chiffres

Population totale : 19 500 000 ; Africains, Indiens et métis : 81 % ; Blancs : 19 %.

Taux de mortalité infantile : 20 fois plus élevé chez les Africains que chez les blancs.

Espérance de vie : Blancs : 65 ans, métis : 45 ans, Indiens : 56 ans, Africains : 43 ans.

La tuberculose et la typhoïde sont 12 fois plus répandues chez les Africains que chez les blancs.

Ont achevé leurs études par un doctorat en 1968 : 332 blancs, 32 Indiens, 19 métis, 10 Africains.

En 1966, le budget annuel de l'enseignement était de 44 livres pour un blanc, 10 livres pour un métis, 15 livres pour un Indien, 1 livre 7 shillings pour un Africain. Pour 8 blancs qui entrent à l'école primaire, 3 obtiennent leur examen de fin d'études secondaires ; moins d'un Africain sur 250 arrive à ce résultat.

Un huitième seulement du territoire est réservé aux Africains. Plus d'un millier de personnes sont bannies et exclues de toute activité sociale.

Pour un détenu blanc, il y a 26 prisonniers non-blancs.

De 1936 à 1965, 194 Africains ont été pendus (47 % du total des exécutions dans le monde entier).

(D'après le journal « Anti-Apartheid News ».)



du fait qu'elle se livre à des activités destinées à favoriser la réalisation de l'un quelconque des objectifs du « communisme »

Le fonctionnaire portant le titre de liquidateur dresse, lorsqu'il en est chargé par le ministre de la Justice, une liste de personnes « qui sont ou qui ont été à tout moment quelconque, membres ou partisans actifs » de l'« organisation illégale ». Le liquidateur peut porter sur la liste, sans en donner les raisons, le nom de toute personne après que celle-ci « a été préalablement mise en état de prouver que son nom ne devrait pas y figurer ».

Race et couleur

Une personne blanche est : « a) une personne dont il est évident que l'apparence est celle d'une personne blanche et qui n'est pas généralement tenue pour une personne de couleur, ou b) une personne qui est généralement tenue pour blanche ». Mais même une personne dont l'apparence est blanche et qui est tenue pour blanche ne sera pas classée comme telle si « l'un de ses parents naturels a été classé comme membre d'une autre race ».

Un Africain est « une personne qui est membre de l'une quelconque des races ou tribus indigènes d'Afrique, ou qui est généralement tenue pour tel ».

Une personne de couleur est « une personne qui n'est pas une personne blanche ou un Africain ».

Pour déterminer si oui ou non « il est évident que l'apparence d'une personne est celle d'une personne blanche », le fonctionnaire intéressé doit tenir compte « des habitudes, de l'éducation, de l'élocution, du maintien et de la conduite » de ladite personne.

Si une personne est dans l'incapacité de prouver qu'elle est « généralement tenue pour une personne blanche », elle est réputée être « généralement tenue pour une personne de couleur » à moins qu'elle ne soit « évidemment d'apparence africaine ».

« Développement séparé »

Un conseil tribal bantou (*Bantu Tribal Authority*) (qui fait partie du système prétendant assurer « un contrôle bantou sur les régions bantoues ») comprend un chef et un certain nombre de conseillers. Le ministre de l'Administration et du Développement bantous peut à tout moment déposer un chef et annuler la nomination d'un conseiller. Un commissaire aux

affaires bantoues peut opposer son veto à la nomination de toute personne choisie comme conseiller par le chef.

La Constitution qui prétend accorder l'autonomie aux Africains du Transkei prévoit un organe législatif comprenant 109 membres, dont 65 sont des chefs. Tous les chefs sont nommés par le gouvernement sud-africain et payés par lui, ont les pouvoirs et les devoirs que leur assigne le gouvernement, qui peut les destituer à tout moment. Aucune loi votée par l'organe législatif « autonome » du Transkei ne prend effet avant d'avoir reçu l'assentiment du président de la République sud-africaine.

La primauté du droit

Lorsque, usant de son pouvoir discrétionnaire, le président de la République (agissant sur l'avis du cabinet, lequel agit lui-même sur l'avis du ministre de l'Administration et du Développement Bantous) estime opportun de promulguer une proclamation à cet effet, un Africain auquel un tribunal a ordonné de quitter une région déterminée devra obtempérer à cette décision sans qu'aucune juridiction ne puisse s'opposer à cette mesure et sans qu'aucune procédure d'appel ou de révision ne puisse intervenir pour en ajourner ou en suspendre l'exécution, même lorsqu'il a été établi, en toute certitude, que la décision du tribunal visait une autre personne et qu'elle a été signifiée au dit Africain à la suite d'une erreur.

Une personne qui, de l'avis du ministre de la Justice, est susceptible de fournir des renseignements sur des activités subversives, peut être gardée au secret pendant une période de 180 jours et, par la suite, pour un nombre illimité de périodes de 180 jours. Aucune juridiction ne peut en aucun cas ordonner la relaxe de ladite personne.

Une personne (désignée par la loi sous le nom de « terroriste ») qui a adressé à des Africains des lettres susceptibles « de favoriser des sentiments d'hostilité entre les habitants blancs et autres » d'Afrique du Sud, est réputée avoir agi ainsi « dans l'intention de compromettre le maintien de l'ordre public » en Afrique du Sud, à moins qu'il ne soit prouvé avec une quasi-certitude que ladite personne n'avait pas l'intention de favoriser de tels sentiments, et elle est coupable d'une infraction criminelle passible de la peine de mort.

Note. — Le *Terrorism Act* a été promulgué le 12 juin 1967, mais il s'applique à tout acte commis dès le 12 juin 1962, inclus.


polydor

Mikis Théodorakis
ETAT DE SIEGE
avec
Maria Farantouri
Antonis Kaloyannis
184.357 33/30 cm G.U.



LA GRÈCE
DE MIKIS
THÉODORAKIS
658.123 Privilège 33/30 cm G.U.



MELINA
MERCOURI
accompagnée
par l'Orchestre
de Mikis Théodorakis
61.614 M.G.M.



A paraître

Georges Moustaki
chante
Mikis Théodorakis
CHANSONS
POUR ANDREAS
Enfant de la Grèce
Nous sommes deux
On l'a déjà
beaucoup menti
Andréas
2215.003 45 EP-M

Grande-Bretagne

L'ascension du « powellisme »

CONTRE toutes les prévisions, que ce soit celles de Harold Wilson qui avait appelé à des élections anticipées — son mandat ne s'achevait qu'au printemps 1971 — ou celles de tous les instituts de sondage qui donnaient les travaillistes gagnants, le très correct Edward Heath et, derrière lui, le parti conservateur, ont emporté la victoire.

Le programme des « Tories » et la personnalité des ministres choisis par Edward Heath qui appartenait pour la plupart au « cabinet fantôme » laissent prévoir pour le moment peu de changements sur les principales orientations extérieures du pays.

Par contre, l'attitude des Conservateurs qui sont favorables au maintien des forces britanniques à « l'est de Suez » sera beaucoup moins rigide que celle des Travaillistes à l'égard de la Rhodésie et de la République sud-africaine. Des explosions de joie ont salué, à Salisbury, la victoire de M. Heath. De son côté, le Premier ministre sud-africain, John Vorster, à son retour d'Europe, n'a pas dissimulé sa satisfaction.

Très alarmante aussi, l'ascension du « powellisme ». Qu'il existe déjà ce néologisme permet d'évaluer l'impact de la campagne raciste menée par le député Enoch Powell réélu à Wolverhampton dans la foulée de la victoire « tory ».

Enoch Powell n'est pas un inconnu. En 1968, il s'était signalé, à Birmingham, par des attaques violentes et racistes contre l'immigration des gens de couleur, réclamant leur expulsion.

Il faut bien dire que ce général de réserve ultra réactionnaire joue « sur le velours ». Exploitant de façon démagogique la présence de 1 250 000 immigrés — concentrés pour la moitié dans la capitale — dans un pays où l'on compte actuellement quelque 600 000 chômeurs, il a assorti ses propos racistes de menaces apocalyptiques.

Et pourtant, la politique des Travaillistes, en ce qui concerne l'immigration n'a jamais été très offensive.

Ils se sont certes employés — comme les Conservateurs d'ailleurs, qui avaient exclu dès 1968, Enoch Powell du « cabinet fantôme » — à réfuter les allégations paranoïaques de ce fanatique; mais aussi, ils se sont toujours contentés de présenter l'immigration comme un fait regrettable,

démontrant par diverses mesures qu'ils en limitaient les effets au maximum.

Libre à l'origine — tout citoyen du Commonwealth avait le droit de circuler librement, de s'installer dans les pays qui le composent — l'immigration des Indiens, des Pakistanais, des Jamaïcains est stoppée en 1962. On exige désormais d'eux un permis de travail diversifié en trois catégories selon la nature du travail.

Aux élections de 1964, les Travaillistes qui l'avaient pourtant emporté, perdent tout de même quatre sièges parce qu'ils s'étaient prononcés contre une limitation de l'immigration.

Alors, en 1965, un Livre blanc renforce les mesures prises par les Conservateurs, avec l'appui de 88 % de la population (sondage réalisé par le « Financial Time »). Un *numerus clausus* fixe le maximum à 8 500 permis par an. En fait, le chiffre baissera encore, et seulement 5 000 permis seront accordés en 1967. Mais les immigrants étant accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, il faut compter 50 000 arrivées par an.

Tensions aggravées ?

En 1968, le contingentement des Indiens et Pakistanais — 1 500 chefs de famille par an — venant du Kenya fait apparaître le caractère discriminatoire de la loi votée en moins d'une semaine : elle prive des hommes et des femmes porteurs d'un passeport britannique de leur droit d'entrée sur le sol « national ». Ouvriers qualifiés, techniciens, employés, ces gens seraient parfaitement « assimilables ».

Cependant, l'œuvre des Travaillistes, dans le domaine du racisme, a été, par certains aspects, positive. Une loi votée en 1965 (*Race Relations Act*) permet des recours contre toute discrimination dans un lieu public, les transports, les logements et l'emploi et sanctionne toute incitation à la haine raciale. Le Bureau des Relations raciales (*Race Relations Board*) est saisi des plaintes et entame une procédure de conciliation, sans avoir le pouvoir de porter plainte. Mais la loi est impuissante dans certains cas : le refus d'embauche n'est pas sanctionné, non plus que le refus de logement dans certaines catégories d'hôtels — les moins chers — ou chez l'habitant, de même que la spéculation immobilière des agences qui misent sur la fuite des habitants blancs de cer-



Porteurs d'un passeport britannique, ils viennent chercher un asile dans la métropole du Commonwealth.

tains quartiers où s'installent les immigrants, etc.

Car le racisme va son chemin dans l'opinion publique britannique : trois Anglais sur quatre approuvent les déclarations d'Enoch Powell. Des ouvriers de Birmingham, des dockers de Londres, se mettent en grève, manifestent leur soutien au député raciste.

Des organisations et des individus d'extrême-droite ont accordé toutes leurs faveurs à Enoch Powell : l'« Anglo-Rhodesian Society », la « Society for individual freedom », le Mouvement national-socialiste de Colin Jordan, l'antique Sir Oswald Mosley, etc.

On peut craindre que la situation ne cesse de s'aggraver avec l'arrivée au pouvoir des Conservateurs. En effet, M. Heath a repris à son compte certaines des propositions d'Enoch Powell : on aiderait les immigrants désireux de « rentrer chez eux » volontairement ; le séjour de chaque immigrant serait limité à un an dans un lieu donné : les citoyens du Commonwealth auraient ainsi un statut proche de celui des étrangers. Il peut en résulter de nouvelles tensions.

Le pragmatisme du nouveau gouvernement permet de penser qu'il n'envisagera pas l'arrêt total de l'immigration, mesure hautement préjudiciable, car en Angleterre comme en France, elle ne pourrait que nuire à l'économie du pays.

Marguerite KAGAN
et **Marie COUTON**

Jeunes algériennes

A l'Institut d'Etudes politiques d'Aix-Marseille, Dominique Krzywoski a présenté un diplôme de fin d'études sur « l'intégration des jeunes algériennes au milieu occidental dans le bidonville des Abattoirs d'Aix-en-Provence ».

Son but était d'étudier le phénomène de contact entre deux systèmes de valeurs différentes.

Dans une première partie, Dominique Krzywoski évoque la situation de la femme en Algérie mais sa documentation est ici incomplète. Quelques livres ont paru, auxquels elle se réfère, qui évoquaient cette situation. Mais, à partir de 1962, beaucoup de femmes, de jeunes filles, ont elles-mêmes, individuellement, exprimé leurs points de vue sur la question, soit par l'intermédiaire de journaux algériens, soit dans le cadre des organisations dont elles étaient membres. Et cela témoignait déjà d'une certaine évolution en profondeur des mentalités.

Dans une seconde partie, étude faite « sur le terrain », Dominique Krzywoski aborde le sujet de l'intégration proprement dite.

Elle relève les obstacles à cette intégration : pression familiale, pression des traditions, pression de la religion, les trois étant évidemment intimement liés, l'intégration, et c'est sans doute là le fond du problème, constituant une perte de l'identité algérienne.

L'auteur présente ensuite le milieu : le bidonville des Abattoirs (550 personnes soit 87 familles au 1^{er} janvier 1968. 2 fontaines, un seul w.-c.) et étudie la vie familiale des jeunes filles qu'elle a rencontrées, la vie sociale du bidonville :

— « La vie familiale tend à une certaine cohésion de la cellule placée sous l'autorité du père ou de son substitut ;

— « La vie sociale est caractérisée par une réaction d'hostilité contre la société dont on est écarté. » Paradoxalement, il y a une attirance pour cette même société.

Dominique Krzywoski parle justement de « dialectique entre le clos et l'ouvert ».

Pour nous qui sommes engagés dans une action de solidarité avec les immigrés, il nous est nécessaire de mieux les connaître.

J.T.

Vente détail - Prix de gros

CONFISERIE
BISCUITERIE - CHOCOLATERIE
ARTICLES BAPTÊMES
MARIAGES - COMMUNIONS
Tout pour l'apéritif

BRÛLERIE SAINT-DENIS
163, rue Saint-Denis - Paris-2^e
Tél. : 231-38-70 - 231-77-81



D.R.

Logement

Une loi pour rien ?

A la fin du mois dernier, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi « tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre » élaboré par le gouvernement.

Mais cette loi constitue en fait une déclaration d'intention et non un plan de liquidation des bidonvilles et autres taudis. En effet, les moyens financiers nécessaires à son application ne sont pas prévus. « Sans moyens financiers, ce texte est inapplicable, a souligné le rapporteur du projet, M. Mazeaud, pourtant membre de la majorité. Or l'article 40 de la loi des Finances interdit à la commission d'en proposer ». Un article indique qu'« un décret fixera les modalités de financement » de l'opération.

Des chiffres

éloquents

Au cours de la discussion, M. Vivien, secrétaire d'Etat au Logement, a reconnu la gravité de la situation. Le ministère de l'Intérieur estime en effet à quelque 1 035 000 le nombre de personnes vivant dans des conditions difficiles : 75 000 dans des bidonvilles, 500 000 en meublés, 460 000 dans des locaux insalubres.

Le secrétaire d'Etat a indiqué que des opérations de relogement ont été réalisées en moins de trois ans, « concernant 6 679 familles et 11 378 isolés, soit un total de 44 000 personnes ».

Concernant les immigrés, le solde migratoire de l'an dernier seulement est de 126 000 personnes. Et il est devenu évident pour tous que ce sont en particulier les immigrés que frappe la crise générale du logement.

Loin de s'améliorer, la situation empire donc.

A ceux des députés, membres de la majorité ou de l'opposition, qui mettaient en cause l'imprécision du projet gouvernemental, M. Vivien a répondu : « A la guerre, il faut parfois aller vite sur l'objectif ! ». Encore faut-il s'en donner les moyens.

Ce qu'il faudrait...

Rappelons qu'il faudrait, pour résoudre la crise générale du logement, construire 600 000 logements par an, dont 300 000 logements sociaux, et ceci pendant 20 ans.

Le champ est vaste !

Déjà les travailleurs immigrés alimentent financièrement le Fonds d'Action sociale (1). Les employeurs, principaux bénéficiaires de la politique gouvernementale d'immigration, devraient contribuer au financement de logements, et l'Etat devrait avoir une politique cohérente.

Périodiquement, on annonce, à grand renfort de publicité, qu'il est intolérable qu'au 20^e siècle en France des hommes vivent dans des conditions que nous avons souvent décrites.

Jusqu'à quand cela va-t-il durer ?

(1) Voir « Droit et Liberté » n° 290.

Vie quotidienne

On a promis officiellement et on promet encore aujourd'hui que bidonvilles et taudis ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

La vie continue.

A Saint-Denis dernière, un incendie a dévasté un bidonville. Plusieurs centaines de personnes ont été ainsi sinistrées, Portugais ou Nord-Africains (photo de gauche). Ces personnes ont été recasées tant bien que mal sans qu'on soit assuré d'un relogement définitif et décent.

A Puteaux, la pluie a envahi les caves où vivaient des Africains qui ont perdu une partie de leurs maigres biens.

Cette situation des travailleurs africains a été évoquée dans son ensemble lors d'une présentation du livre « Les travailleurs africains en France », réunion présidée par Sally N'Dongo à laquelle participaient M^{me} Hermantin et Daniel Jacoby, du M.R.A.P., Jean-Paul Sartre, Jean-Pierre N'Daye, Maurice Clavel, Colette Pétonnet.

Une troupe folklorique de travailleurs (photo de droite) a présenté des danses.

Face à la misère et à mille difficultés, les travailleurs africains gardent leur dignité et la conscience de leurs droits.



Elie Kagan



Elie Kagan

Vivre ensemble à Belleville

COMME le 2 juin 1968, le quartier de Belleville a connu, dans la nuit du 15 au 16 juin dernier, de violents affrontements opposant des groupes de juifs et des groupes d'Arabes. Vingt-huit magasins ont été saccagés, des voitures endommagées, une autre incendiée. Comme en 1968, une banale querelle d'individus serait à l'origine des violences. Il est difficile cependant d'imaginer que des provocateurs n'aient pas exploité immédiatement cet incident. Le quartier, en temps ordinaire, est en effet un lieu de cohabitation traditionnelle entre juifs et Arabes. De plus, tous ceux qui détiennent une quelconque autorité sur la population sont intervenus — comme ils l'avaient fait en 1968 — dans le sens de la détente, ainsi par exemple le consul d'Algérie, M. Amor Benghezal, les comités des 11^e et 20^e arrondissements du Parti communiste, etc.

Des représentants du M.R.A.P. se sont rendus sur les lieux. Des discussions que nous avons eues, tant avec des Arabes qu'avec des juifs, il ressort que personne ne comprenait ce qui s'était passé. La tension restait grande le 16, mais personne ne justifiait les violences de la nuit.

On peut légitimement s'interroger sur l'attitude des forces de police qui sont intervenues : les violences ont duré deux heures et si trente-trois personnes ont été interpellées, toutes étaient arabes. D'autres personnes ont été interpellées mais le lendemain et parfois inconsidérément : ainsi ce monsieur, juif, parti acheter du pain sans ses papiers d'identité et qui passa la nuit au commissariat sans même que sa famille ait été prévenue.

Le M.R.A.P. a diffusé un appel, soulignant que « dans ce quartier où chacun, ouvrier, commerçant, artisan, se voit confronté à bien des difficultés, il y a mieux à faire qu'à s'entre-déchirer » (1).

Telle est en effet la situation. Belleville est un quartier d'émigrés qui vivent le plus souvent dans des conditions extrêmement difficiles mais qui ont su cohabiter pacifiquement. Le conflit du Proche-Orient exacerbe les passions mais ne saurait expliquer à lui seul le récent affrontement. Qui a intérêt à ces violences ? Certainement pas la population !

(1) Voir le texte complet de cet appel, page 27.

Les Gitans sont-ils des parias ?

DANS le numéro 290 de « **Droit & Liberté** » (mars 1970), Leuléa Rouda, secrétaire général du Comité international tzigane, exprimait son opinion sur le report d'un an d'une loi qui devait atténuer les discriminations envers les Gitans et Tziganes, sous le titre « Les Gitans, ces parias ».

M. Pierre Join-Lambert, conseiller d'Etat, exprime des réserves sur l'argumentation de Leuléa Rouda. Nous publions ci-après des extraits de la lettre de M. Join-Lambert et des extraits de la réponse de Leuléa Rouda.

Nos lecteurs pourront ainsi apprécier les efforts faits pour l'amélioration du sort des Tziganes et des Gitans, et aussi mesurer ce qu'il reste à faire.

M. Pierre Join-Lambert : Les réalisations dépendront de l'état de l'opinion

CET article appelle de ma part un certain nombre d'observations.

Observations d'ordre général d'abord :

Les efforts entrepris par les pouvoirs publics depuis près de vingt ans, en France, pour améliorer la situation des Tziganes et Gitans sont systématiquement méconnus et le Gouvernement français paraît vouloir freiner les améliorations que le Comité international tzigane et l'Association des Gitans et Tziganes de France auraient obtenues de haute lutte (...).

C'est après la guerre 1939-1945 que s'est manifestée en France, la volonté de faire aux Gens du voyage un sort équitable parmi les autres Français (...). Il y a près de vingt-cinq ans, le père Fleury, résistant, qui devait devenir aumônier catholique des populations d'origine nomade, commença le premier à alerter les pouvoirs publics et l'opinion publique sur l'injustice commise à l'égard de ses amis. Une commission interministérielle chargée de proposer au gouvernement une nouvelle politique à l'égard des personnes d'origine nomade était constituée en 1948. L'année suivante, le Gouvernement français approuvait ses conclusions : à la politique de répression policière poursuivie jusqu'alors devait succéder une politique d'aide et de promotion sociales (...). En 1950, conformément au vœu émis par la commission interministérielle, les « Etudes tziganes » étaient créées. En 1960, le Comité national d'action et d'information sociales pour les gens du voyage et les personnes d'origine nomade était fondé. Si la situation des Tziganes et des autres personnes d'origine nomade s'est améliorée, c'est, dans une large mesure, sous l'influence des responsables de cette commission et de ces associations, grâce aussi à l'effort de responsables des mouvements confessionnels, catholique et évangélique, et de groupes d'hommes et

de femmes, de jeunes et d'adultes qui, un peu partout en France, prirent un contact fraternel avec les Gens du voyage et se mirent à leur service. Inlassablement, ils informèrent l'opinion publique (on ne peut rien faire contre elle), les administrations, les élus, les organismes sociaux. L'abrogation de la loi du 16 juillet 1912 fut le

Des affirmations sans fondement

Permettez-moi, après cette mise au point générale, de rectifier quelques-unes des affirmations de l'article ; je néglige les erreurs mineures.

1. La loi du 3 janvier 1969 et celle du 1^{er} janvier 1970 comportent un certain nombre de mesures déjà entrées en vigueur et ayant amélioré la situation des « sans domicile fixe » :

a) Les nomades n'ont plus à faire viser leurs carnets anthropométriques à chaque déplacement.

b) Les plaques de contrôle spéciales pour nomades sont supprimées.

c) Les jeunes de moins de seize ans ne sont plus tenus de demander un carnet anthropométrique.

Pourquoi taire ces améliorations ?

2. M. Rouda critique la loi du 3 janvier 1960. Personnellement, j'aurais de sérieuses réserves à faire sur certaines de ses dispositions : toute œuvre humaine est imparfaite, mais les critiques faites doivent être fondées.

a) M. Rouda semble considérer que les personnes sans domicile fixe devraient être entièrement assimilées aux sédentaires. Pense-t-il sérieusement qu'une telle assimilation soit possible ? Un seul exemple : si, en matière d'instruction et d'allocation familiales, des mesures particulières n'étaient pas prévues, les itinérants n'auraient jamais droit aux prestations familiales, faute d'un temps suffisant des enfants à l'école (...).

b) La loi de 1969 n'est, ni en droit ni



J.-L. Nouze

résultat de leur action persévérante et aussi de la présence, en 1967 et 1968, au ministère de l'Intérieur et au ministère des Affaires sociales, de directeurs épris de justice dont le gouvernement accepta de suivre les propositions, les Aubert, Vochelet, Massenet, soutenus par des équipes de fonctionnaires de bonne volonté.

en fait, une loi raciste. Elle ne concerne pas spécialement les Tziganes, mais tous les « sans domicile fixe » qu'ils soient ou non Tziganes. Les « sans domicile fixe » sont classés en trois catégories sans aucune considération d'ordre ethnique. Elle concerne aussi bien les commerçants et industriels sans domicile fixe (beaucoup ne sont pas Tziganes) que les salariés sans domicile fixe (ceux-ci sont en majorité ouvriers d'entreprises publiques qui n'ont rien de commun avec les Tziganes). Salariés sans domicile fixe et personnes ne pouvant justifier de ressources régulières seront tenus de faire viser leur titre de circulation, les premiers à des intervalles de temps qui ne sauraient être de moins de trois mois et que fixera le décret d'application, les seconds tous les mois. Il n'y a en cela aucune discrimination raciale, mais une volonté d'exercer un contrôle dont on peut contester les modalités, mais non le principe.

c) La loi n'a pas limité, comme l'indiquait M. Rouda, le nombre de Tziganes nomades, mais le nombre de « sans domicile fixe » rattachés à une commune déterminée. La limite de 3 % indiquée par le législateur comportera d'ailleurs (M. Rouda le passe sous silence) des exceptions, pour tenir compte de certaines situations professionnelles et familiales.

En ce qui concerne le droit de vote, la loi n'apporte aucune restriction au droit des « sans domicile fixe » tel qu'il résulte de la législation antérieurement en vigueur, mais leur accorde un privilège : comme

tous les autres Français, ils peuvent, dès lors qu'ils remplissent les conditions actuellement prévues par le code électoral, être inscrits sur la liste électorale d'une commune déterminée. Le peuvent, en particulier, les « sans domicile fixe » qui paient des impôts (patente ou impôt foncier). La loi leur donne une faculté supplémentaire, celle d'être inscrits sur une liste électorale de la commune de résidence déterminée après trois ans de rattachement. Elle assimile ainsi domicile et rattachement à une commune de résidence (...).

d) Le retard — déplorable, je le pense aussi — de l'application totale des dispositions de la loi du 3 janvier 1969 résulterait, d'après M. Rouda, d'une manœuvre de retardement du gouvernement. Il n'en est rien. Ce retard résulte de la procédure même de l'élaboration des décrets d'application. Les diverses administrations qui les établissent doivent se mettre d'accord ; cet accord souvent n'est pas facile (...).

Si déplorable qu'il soit, le retard de l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 1969 ne constitue nullement, par ailleurs, comme l'affirme abusivement M. Rouda, une violation de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies (...).

Beaucoup reste à faire

Beaucoup reste à faire afin d'améliorer la situation des Tziganes et Gitans, afin d'établir des conditions permettant leur promotion et leur insertion, en pleine égalité de droit et de fait, dans la société moderne. Les réalisations dépendront de l'état de l'opinion et, en définitive, des électeurs. Ce sont ces derniers, c'est la foule des Français moyens et non le gouvernement qui, par leur crainte du voisinage des gens du voyage, par méconnaissance de leurs problèmes, rendent si difficile la création de terrains de stationnement, notamment dans la région parisienne. La tâche essentielle qu'il faut poursuivre est de rallier l'opinion publique.

Je terminerai cette note en marquant ma sympathie au M.R.A.P. pour l'intérêt qu'il porte aux problèmes concernant les Tziganes et Gitans (...).

Mais, de grâce, que dans *Droit & Liberté*, la réalité ne soit pas présentée déformée, que les efforts d'hommes de bonne volonté, parce qu'ils sont législateurs, qu'ils participent au gouvernement ou à l'administration, ne soient pas systématiquement méconnus ou ignorés !

Pierre JOIN-LAMBERT
Conseiller d'Etat

Ancien président de la Commission interministérielle des questions intéressant les populations d'origine nomade

M. Leuléa Rouda : La responsabilité du gouvernement est entière

MONSIEUR le conseiller d'Etat me fait tout d'abord le reproche d'ignorer ou de méconnaître systématiquement les efforts entrepris par les Pouvoirs publics depuis vingt ans en faveur des Gitans et Tziganes de France. Nous n'avons aucune phobie de l'Etat. Il me semble cependant que les différents gouvernements qui se sont succédé depuis la fin de la guerre sont loin d'avoir fourni la preuve de leur sollicitude à l'égard des populations d'origine nomade. Peut-on considérer comme normal que ce ne soit qu'en 1968, c'est-à-dire vingt ans après la constitution de la Commission interministérielle d'étude des questions intéressant les populations d'origine nomade, que le gouvernement propose l'abrogation de la loi à caractère raciste du 16 juillet 1912 ? Est-il admissible que les Tziganes nomades soient encore soumis au carnet anthropométrique près de deux ans après que l'Assemblée nationale ait voté sa suppression ? Faut-il rappeler également que les municipalités peuvent toujours limiter la durée du stationnement des nomades sur le territoire de la commune, qu'il n'existe encore aucun plan précis de l'Etat pour l'aménagement d'aires de stationnement

La France et la Grande-Bretagne

Monsieur le conseiller d'Etat considère également qu'exiger **trois années de rattachement ininterrompu dans la même commune pour pouvoir être inscrit sur une liste électorale** constitue pour les « sans domicile fixe », qui, rappelons-le, font leur service militaire comme tous les autres Français, un privilège. Je citerai seulement l'avis de M. Wiklund, membre de la Commission des Questions sociales et de la Santé au Conseil de l'Europe, rapporteur du projet de recommandation en faveur des Gitans adopté par l'Assemblée consultative le 30 septembre 1969 : « **L'article 10 de la loi du 3 janvier 1969 comporte des limitations considérables quant au droit de vote. Il stipule que l'inscription sur les listes électorales ne peut être effectuée qu'au terme de trois années de rattachement ininterrompu dans la même commune.** »

En ce qui concerne le retard, voire même l'absence de programme et de réalisation, en matière de terrains de stationnement, M. Join-Lambert invoque l'opposition rencontrée dans une grande partie de la population. Le refus du voisinage des Tziganes est réel. Il ne peut cependant diminuer la responsabilité du gouvernement dans ce domaine et là

et que ce sont des associations privées qui, devant la carence des Pouvoirs publics, doivent venir en aide aux milliers de Gitans condamnés aux bidonvilles ?

Abordant ensuite l'objet même de mon article, M. Join-Lambert s'efforce de justifier, sans jamais cependant le nommer, le carnet de circulation à faire viser tous les mois qui, en 1971, prendra la succession du carnet anthropométrique. Son argumentation en faveur d'une pièce d'identité spéciale et de contrôles périodiques ne peut convaincre

Ne plus parler désormais de nomades mais de « sans domicile fixe » et dire que dans ces derniers il n'y a pas que des Tziganes, est évidemment habile. Ceci cependant ne change rien pour les intéressés et M. Join-Lambert sait bien que, compte tenu des structures et des habitudes de la société tzigane, ce n'est pratiquement qu'aux Gitans que sera opposé l'article 8 de la loi du 3 janvier 1969 au terme duquel **le nombre des personnes détentrices d'un titre de circulation, sans domicile ni résidence fixe, rattachées à une commune, ne doit pas dépasser trois pour cent de la population municipale telle qu'elle a été dénombrée au dernier recensement.**

encore, il faut évoquer l'exemple de la Grande-Bretagne. L'opposition de la population aux communautés gitanes et à l'aménagement d'aires de stationnement s'y est manifestée d'une manière beaucoup plus nette qu'en France (...). Le gouvernement ne s'est pas laissé influencer. En 1968, il faisait adopter par le Parlement une loi, connue sous le nom de **Caravan Sites Act**, faisant « obligation » aux comtés de choisir des lieux de stationnement et d'acquiescer les terrains, et aux Conseils de districts de construire et d'aménager ces lieux. Plus récemment, le ministère britannique du Logement manifestait son souci d'efficacité et son désir d'un dialogue authentique avec les communautés gitanes. Il faisait diffuser aux autorités des comtés et des districts une circulaire, dans laquelle il rappelait les rapports fructueux qu'il entretenait avec le **Gypsy Council**, la section britannique du Comité international tzigane, et les invitait à prendre des contacts identiques avec le même organisme pour tout projet dans le domaine du stationnement (...).

Leuléa ROUDA
Secrétaire général
du Comité international Tzigane

Etre ou ne pas être... anodin

« Ce n'est pas en jetant des cadavres d'enfants dans la balance qu'on la fera pencher du côté de la paix », avait déclaré Charles Palant dans son discours à la Soirée de l'Amitié, le 10 avril dernier, salle Pleyel.

Une personne présente dans la salle adressa une lettre au M.R.A.P., l'accusant, à partir de cette « petite phrase », d'avoir une position anti-Israélienne. **La terre retrouvée** (2-5-1970) s'empressa de reproduire la lettre de ce correspondant, qui la lui avait transmise.

Un mois plus tard, à notre demande, **La terre retrouvée** (1^{er}-6-1970) publie la réponse du M.R.A.P. Très bien ! Mais ce qui est étrange, c'est le commentaire, deux fois plus long que le texte du M.R.A.P. Les lecteurs auront certainement été médusés d'apprendre tout ce que « cache » sous une « formulation apparemment anodine », « la politique du M.R.A.P. » selon **La terre retrouvée**.

Cette formulation était pourtant claire : « Notre Mouvement a toujours protesté contre tous les actes entraînant la mort d'innocents en relation avec le conflit du Proche-Orient, quel qu'en soient les auteurs et quelles qu'en soient les victimes. » En réalité c'est là le crime : pour **La terre retrouvée**, il ne faut s'émouvoir que sur commande, et à sens unique, devant la mort d'un enfant.

Autre position impardonnable : « Le vrai problème, écritions-nous, est d'arrêter le cycle infernal des violences, des représailles et des contre-représailles par la recherche sincère d'une solution pacifique (...). Celle-ci ne peut se concevoir sans une approche réaliste, tenant compte de toutes les données du problème, c'est-à-dire, aussi bien le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité, que les droits et les aspirations du peuple arabe de Palestine et la sécurité des Etats voisins. »

Le M.R.A.P. est, en conséquence, un ennemi d'Israël, et, plus généralement, des juifs : cela ne fait pas de doute pour **La terre retrouvée**. Qui a publié à plusieurs reprises — mais sans aucun commentaire désobligeant — des propos de Tixier-Vignancour. Lequel est un grand ami des juifs, comme chacun sait.

en bref

Tribune pour M. Vorster

L'ancien directeur du « Monde », M. Hubert Beuve-Méry, a recueilli pour ce journal une interview de M. Vorster. « Il faut, dit-il, éviter qu'une attitude de rejet systématique puisse favoriser le jeu des extrémistes. »

De Marseille, notre ami Serge Kriwkoski a écrit au journal :

« Il y a des causes difficilement défendables et celle-ci en est une. Lorsque l'ancien directeur du « Monde » rend



A.P.

Dans une déclaration, le Front National de Libération du Sud-Vietnam souligne que plus de 100 000 vietnamiens sont actuellement parqués dans les camps de concentration au Cambodge. Notre photo : des « suspects » sont emmenés vers un camp.

visite au chef raciste du gouvernement de Prétoria, une des rares qu'il ait reçues lors de sa venue à Paris, c'est déjà trop. Mais lorsqu'il lui offre une tribune pour répondre à l'opinion mondiale, hostile à la ségrégation raciale, qu'« il » y a lieu de faire un distinguo entre son racisme et celui d'Hitler », c'est sans doute aller un peu loin.

« Vorster est venu à Paris demander une caution morale et des moyens matériels pour continuer sa sale politique d'apartheid contraire à nos grands principes et à nos traditions. »

« La réponse qui s'impose est celle des millions de voix des noirs d'Afrique du Sud qui ne demandent qu'à être considérés comme des êtres humains et non comme des bêtes que l'on torture sur la terre qui est la leur. C'est à eux que M. Beuve-Méry doit donner la parole, bien qu'il affirme n'avoir trouvé chez les « séparés » aucune hostilité envers les autorités racistes. »

L'amour et la haine

Un roman intitulé « L'Amour et la Haine » a paru récemment à Moscou, aux éditions des forces armées. L'auteur, Ivan Chevstov, y dépeint la société divisée schématiquement en « bons » et « mauvais » — ces derniers représentés en général par des juifs. Les aventures de son personnage principal, nommé Aaron Gertsovitch, l'amènent à affirmer que les sionistes, du vivant de Lénine, s'étaient infiltrés dans les rangs du parti communiste, et que « Judas Trotsky, alias Bronstein est l'archétype de l'agent provocateur sioniste. »

Cette « œuvre » a été vivement critiquée par la *Literatournaya Gazeta*, qui la qualifie de « plus mauvais roman du siècle », précisant : « La réalité telle que la voit Chevstov est invraisemblable. Tout autour de nous, il n'y aurait qu'horreurs, sénilité, incursions ennemies, provocations des amis, meurtres... toutes choses dont n'ont même pas osé rêver les génies les plus morbides de la littérature mondiale. »

La presse occidentale signale également une nouvelle parue dans un mensuel ukrainien (*Jovten*, juillet 1969) où l'on peut lire que « le juif Chmoul n'est pas seulement l'aubergiste du village, mais également un commerçant. Il est cupide, avare, menteur et prêt à tout pour l'amour de l'argent. »

Ajoutés à telles formulations ambiguës dans des livres ou articles consacrés au sionisme, ces faits montrent la nécessité d'une grande vigilance envers certaines formes d'antisémitisme.

Nous le soulignons avec notre souci constant d'objectivité, sans nous associer pour autant aux campagnes tendancieuses, de caractère politique, lancées parfois à ce sujet. On doit, là plus peut-être qu'ailleurs, s'en tenir scrupuleusement aux faits. L'U.R.S.S. a rompu radicalement avec le lourd héritage de pogromes, de ghettos, de discriminations, de préjugés, laissés par le tsarisme ; la population juive, libérée, y jouit maintenant des mêmes droits que tous les citoyens et participe activement à la vie nationale dans tous les domaines. Il est d'autant plus nécessaire de juguler sans défaillances, conformément à l'idéal socialiste, tout ce qui pourrait évoquer le passé.

A la Maison du Maroc

Douze étudiants marocains, un Tunisien, un Iranien, deux Français (dont un membre du personnel) ont entrepris une grève de la faim pour protester contre la fermeture, le 15 juillet prochain, de la Maison du Maroc de la Cité universitaire internationale de Paris.

Les 31 comités de résidents des autres pavillons se sont solidarisés avec les étudiants marocains.

Le prétexte invoqué pour expliquer cette fermeture est le déficit de la Maison. Mais les résidents eux-mêmes ont proposé des mesures tendant à assainir la gestion. Ces mesures mises en pratique cette année même devraient permettre de réduire le déficit à 60 000 F contre 275 000 F l'an dernier.

Devant la réaction des résidents marocains et autres, le gouvernement de Rabat aurait l'intention d'intervenir pour que la décision de fermeture soit annulée.

En fait, ce qui est en cause ici, c'est la possibilité pour les étudiants marocains d'être logés correctement (encore que les étudiants logés en résidence universitaire constituent une minorité par rapport à l'ensemble).

M^e Galvaire s'en va

M^e J.-F. Galvaire a démissionné d'Ordre nouveau. A l'en croire, l'une des raisons de sa décision est qu'il ne supportait pas les accusations d'antisémitisme portées contre lui. Est-ce vraisemblable pour un ancien militant de l'Union des Jeunesses Poujadistes, un ancien collaborateur de M^e Tixier-Vignancour ?

Si *Ordre nouveau* continue d'exister, il semble bien qu'il y ait quelques querelles de clans à l'intérieur. Mme Camille Galic, qui parla au meeting du 13 mai, estime utile de souligner : « Je n'appartiens pas à Ordre nouveau, non plus qu'aucun « permanent » de Rivarol... »

La presse d'extrême-droite se montre en général discrète après avoir pavoiisé le 13 mai. Mais cette discrétion ne doit pas nous faire illusion : même dispersés, les néo-fascistes de France restent dangereux, ne serait-ce que par le courant de chauvinisme et de racisme qu'ils entretiennent.

Elections en Allemagne fédérale

Des élections pour le renouvellement des parlements régionaux viennent d'avoir lieu en République fédérale allemande, en Rhénanie-Westphalie, en Basse-Saxe et en Sarre.

La C.D.U. de l'ex-chancelier Kiesinger a, durant toute la campagne électorale, condamné violemment la politique de contacts avec les pays socialistes, en particulier la République démocratique allemande, pratiquée par le chancelier Brandt. Cette attitude lui a permis de cueillir des fruits dans l'extrême-droite, particulièrement en Basse-Saxe.

Dans cette dernière région en effet, si le pourcentage des voix allant au parti néo-nazi N.P.D. est passé de 7 à 3,2, celui de la C.D.U. a augmenté de 41,7 à 45,7.

Plutôt mourir...

« Non seulement le sang d'un pur Aryen du III^e Reich ne diffère en rien de celui du reste des humains, mais il a, pour la plus grande honte des racistes, même constitution biologique que celui d'un gorille ou d'un chimpanzé. » C'est ce qu'écrivait A.-S. Gentile dans un ouvrage publié à Alexandrie en 1942, « Le racisme devant la science ».

Ce genre de lecture est à recommander à M. Archie Davis, membre blanc du Parlement de la Louisiane. « Je préfère voir ma famille mourir plutôt que de la voir avec une seule goutte de sang noir », a-t-il déclaré au cours du débat provoqué par le seul noir de cette assemblée, M. Ernest Morial qui demandait qu'on supprime la mention de l'origine raciale sur les flacons de plasma sanguin dans les hôpitaux publics de l'Etat.

La bêtise d'un homme, tel qu'Archie Davis, n'explique pourtant pas comment cet étiquetage contraire aux règles du ministère de la Santé — et aux principes les plus élémentaires de la génétique — peut encore subsister, d'autant qu'il peut entraîner la perte de 50 millions de dollars de subventions fédérales.

Des faits qui...

- A Malakoff, la Maison des pionniers « Guerman-Titov » a été saccagée. Au Grand-Palais, 5 membres de « Jeune Révolution » ont tenté de s'attaquer à l'exposition Lénine.
- Le Dr Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial, a été reçu sur sa demande par le maréchal Tito. Il s'est ensuite rendu au Maroc, où il s'est entretenu avec le roi Hassan II.
- Un certain Gerd Sutter a été arrêté à la frontière franco-allemande pour trafic illégal d'ouvriers étrangers. « Travailant » pour le compte d'un industriel ouest-allemand, il voulait faire pénétrer illégalement vingt citoyens turcs en Allemagne fédérale.
- Le livre d'Abdallah Mazouni, « Culture et enseignement au Maghreb » (Ed. Maspéro), dont nous avons souligné l'intérêt lors de sa parution, est interdit en Algérie.
- Environ 1 million de citoyens français vivent à l'étranger. On trouve ainsi des communautés françaises dans 120 pays. La plus importante est celle d'Allemagne fédérale (119 909 personnes), la plus petite celle d'Albanie (4 personnes).
- Un noir, M. Kenneth Gibson, a été élu maire de Newark, ville industrielle des Etats-Unis où de violentes émeutes raciales s'étaient produites voici trois ans. Les électeurs blancs étant plus nombreux que les noirs, M. Gibson a bénéficié des voix d'un certain nombre d'entre les premiers.
- Un étudiant marocain, M. Ali Al Majdouli, a été récemment expulsé de France, après avoir été assigné à résidence à Montpellier.
- Candidat à la députation à Nancy, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a reçu le soutien du banquier ouest-allemand H.-J. Abs. Durant le régime nazi, ce dernier était président de la Deutsche Bank, président de la Banque de Bohême, président de la Banque allemande d'outre-mer, vice-président de la Banque générale de Luxembourg, vice-président de la Banque germano-asiatique de Changai, etc. Il a été condamné, par contumace, à 15 ans de travaux forcés par un tribunal yougoslave.
- Une adaptation du « Tartuffe » de Molière est interdite en Espagne.

... donnent à penser

entretien
avec



le pasteur Westphal

ancien président
de la Fédération protestante
de France

DANS notre numéro 292 (mai 1970), nous reproduisons un éditorial du cardinal Marty — « La France en danger de racisme » — paru dans « Eglise de Paris ».

Le problème du racisme et de l'antisémitisme en France ne laisse aucun courant de pensée indifférent (c'est ainsi que des députés de tous les groupes parlementaires ont repris les propositions de lois antiracistes élaborées par le M.R.A.P.). Il est évident que l'approche de ce problème est différente selon les convictions idéologiques de chacun. Mais il est important que, tous, nous ayons conscience de la profondeur du mal.

Nous venons aujourd'hui au débat les réponses que le pasteur Westphal, ancien président de la Fédération protestante de France, a faites aux questions que nous lui avons posées.

« **Q**UELQUES signes semblent attester qu'il y a une augmentation du racisme en France, nous a-t-il dit, en particulier en ce qui concerne l'antisémitisme : la « rumeur » d'Orléans et quelques autres épisodes, certaines campagnes contre le gouvernement d'Israël et contre le sionisme, qui risquent, par suite de confusions, de susciter un néo-antisémitisme.

« L'autre aspect est le racisme en général, c'est-à-dire le racisme à l'égard des Nord-Africains et des Africains. La présence de nombreux migrants en France — 3 millions de personnes — provoque certaines réactions qu'on ne peut évidemment pas trouver normales. La majorité des citoyens suisses ont rejeté la proposition de M. Schwarzenbach de limiter à 10% le nombre d'étrangers. C'est dans les cantons où les immigrés sont les plus nombreux que le projet Schwarzenbach a été rejeté le plus massivement. La majorité des citoyens suisses ont donc conscience que la présence des travailleurs immigrés contribue au développement de leur pays. Ce qui est vrai pour la Suisse ne saurait être faux pour la France.

L'insuffisance des structures d'accueil

« Nous avons étudié ces derniers temps dans nos assemblées protestantes l'insuffisance des structures d'accueil pour les migrants. De cette insuffisance nous avons parlé en janvier dernier au président de la République. Celui-ci a reconnu que le gouvernement avait des responsabilités dans ce domaine. Il a cependant ajouté que les industries qui font venir des travailleurs de l'étranger ont aussi une grande

responsabilité et c'est vrai. Pour nous, les structures d'accueil, ce devrait être des foyers où l'on pourrait recevoir les migrants, des cours d'alphabétisation, une aide sociale, un bureau d'orientation. Nous avons un organisme spécialisé, la CIMADE : il fait un très grand travail, en collaboration avec le Secours catholique et d'autres organismes, mais cela ne suffit évidemment pas. »

— Mais l'expérience montre que jusqu'ici le gouvernement a pratiqué une politique d'immigration massive sans qu'en parallèle soient prévues les structures d'accueil. Ainsi M. Michel Debré avait annoncé en 1964 qu'il n'y aurait plus de bidonvilles en 1970. M. Jacques Chaban-Delmas a récemment reporté cette échéance à 1972...

« La politique du logement est effectivement désastreuse. Mais en tant qu'Eglise nous ne pouvons qu'exprimer une opinion et intervenir auprès des responsables. Ceci, hélas ! n'a que peu de portée.

L'antisémitisme d'aujourd'hui

« En ce qui concerne l'antisémitisme, la création d'Israël a été une cause objective de son renouveau. Beaucoup en effet acceptent les juifs assimilés ou parqués dans les ghettos. Mais qu'une nation se constitue, alors on leur reproche, comme le général de Gaulle, leur fierté.

« Par ailleurs, nombreux sont ceux, dans les milieux de gauche, qui sont très soucieux des droits des Arabes humiliés et offensés depuis des siècles. Il faut reconnaître que les Arabes ont été lésés par la constitution de l'Etat d'Israël. Celle-ci n'a cependant rien d'une entreprise coloniale au sens classique du terme. Mais le fait est que les Palestiniens arabes

prennent de plus en plus conscience d'une appartenance originale à la terre de Palestine bien qu'ils n'aient jamais constitué d'Etat indépendant. A la source de l'opposition aux Israéliens, il y a d'une part la solidarité avec les Palestiniens, d'autre part, quelquefois un obscur relent d'antisémitisme...

« Ceci étant, l'antisémitisme existait avant Israël ! Il remonte même avant le christianisme. L'antisémitisme premier tient à ce que le peuple d'Israël a été le premier à recevoir la Révélation monothéiste, et que cette Révélation a provoqué des réactions hostiles dans un monde païen.

Le respect du juif, le respect de l'étranger

« Pour résumer notre situation, je dirai qu'en tant qu'Eglise, face au problème du racisme et de l'antisémitisme, nous n'éprouvons pas tellement le besoin d'une coordination avec les autres organisations. Nous travaillons surtout au plan local. Avons-nous tort ?

« Nous considérons que le respect du juif, le respect de l'étranger fait partie de l'Evangile.

« A l'assemblée du protestantisme français, en novembre dernier, nous avons étudié les problèmes du développement. Nous avons conclu que la manière dont nous assumerions nos responsabilités à l'égard des migrants serait un test de notre façon d'appréhender le monde. Car, en définitive, c'est à l'échelle mondiale que le problème se pose : le sous-développement ici, la condition des immigrés là, sont liés.

« Nous croyons que le respect du migrant correspond à la plus ancienne Révélation : « Il faut respecter l'étranger qui est dans tes portes », dit la Loi de Moïse. Chrétiens, nous avons reçu avec respect toutes les lois de l'Ancien Testament.

« Ce xx^e siècle devait être celui du progrès. Il suffit de considérer le monde d'aujourd'hui pour voir qu'il n'en est rien.

« A chacun d'entre nous, selon ses conceptions et ses possibilités, de contribuer à améliorer la condition de tous. »

Propos recueillis
par Jacques TENESSI.

Juifs et catholiques français

Etait-ce un simple malentendu ?

On apprend beaucoup en lisant *Juifs et catholiques français* (1). Et d'abord que l'auteur, ancien élève d'un collège catholique, se souvient encore aujourd'hui de la « brusque rupture » provoquée en lui lors des grandes oraisons du Vendredi-Saint par la prière *Pro perfidis judaeis* et aussi de ce que, pendant les années 30, la communauté juive de Lille se confondait vaguement à ses yeux d'enfant avec la loge maçonnique où l'on était censé profaner les hosties et avec la municipalité socialiste haïe. De quel poids pèsent ces souvenirs d'enfance souvent si profondément enfouis qu'il faut plus tard faire effort pour les reconnaître comme des souvenirs, on le devine jusque dans le choix du sujet de ce livre : auteur d'une thèse sur *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire* et d'une étude sur *Le prêtre français*, c'est comme catholique et comme historien que Pierre Pierrard a écrit cet ouvrage, fruit d'une grande érudition et d'une vive exigence personnelle.

Un livre aisé où le récit coule sans peine, un livre « facile à lire » si l'on parvient à trouver exotiques les litanies injurieuses dont l'accumulation souligne la permanence et la monotonie de l'antisémitisme catholique, ou si, comme l'auteur, on y puise un approfondissement de convictions antiracistes : à bien des égards une anthologie commentée de la haine. Le titre toutefois dit un peu plus que le contenu : c'est avec la publication de *La France Juive* de Drumont en 1886, que Pierrard aborde son récit ; quelques pages de préface seulement sur le siècle écoulé depuis le « décret libérateur » de 1791 ; rien sur les temps du Moyen Age et ceux qu'on appelle « mo-

dernes ». Pierrard s'en explique : la *France Juive* qui eut deux cents éditions en vingt-cinq ans « a ouvert dans l'histoire de l'antisémitisme en France, le chapitre le plus long et le plus cruel ». Ce « chapitre » s'étire au long du livre, de Drumont à l'affaire Dreyfus et aux ligues antisémites et nationalistes du début du siècle ; l'Union sacrée permet une brève réconciliation dont l'entre-deux guerres révèle ensuite la fragilité et l'ambiguïté ; viennent alors pour les juifs les persécutions des années 40, où les catholiques français portent de lourdes responsabilités ; plus tard, après les six millions de morts, « l'amour » l'emporte, apparemment tout au moins. Pierrard, qui entend ne rien cacher de l'antisémitisme des catholiques, place en effet un espoir entier dans l'essor des amitiés judéo-chrétiennes : ce Lillois en cherche l'origine dans le petit noyau constitué dès 1900 par ce qu'on appelle « l'Ecole de Lyon ».

Un mince ruisseau

Comme il est naturel étant donné l'état des recherches, l'érudition de l'historien est particulièrement riche et variée sur la période antérieure à la grande guerre. Les dirigeants de *La Croix* apparaissent moins isolés que dans le livre de Pierre Sorlin qui leur était savamment consacré : Jésuites, Dominicains, sont peut-être moins antisémites que les Assomptionnistes aux temps qui précèdent l'affaire Dreyfus, mais la balance, pour peser ces nuances, demande à être maniée avec une grande délicatesse. Au total, quoi qu'on en sache, l'abondance des textes catholiques antijuifs surprend. Enfin l'étude du contre-courant catholique



Pour Pierre Pierrard, enfant, communauté juive et loge maçonnique se confondaient.

non antisémite — un mince ruisseau — vient confirmer de nombreux et récents travaux : sur l'abbé Lemire, sur le Sillon, sur le modernisme. L'érudition de l'auteur dépasse d'ailleurs largement Paris. Elle court à travers la province et suit les militants de l'antisémitisme dans le tracé parfois surprenant de leur vie : Drumont, l'idole des foules anti-juives, vieillira dans la solitude bien avant la guerre de 1914.

Aucun doute : entre catholiques et juifs français il ne s'agit pas d'un simple « malentendu », comme d'aucuns le laissent croire. Mais quels catholiques ? quels juifs ? Pourquoi ce tournant des années 80 ? Peut-on caractériser l'antisémitisme des générations successives de chrétiens au XX^e siècle ? Que devient-il dans l'Eglise de France et de qui dans l'Eglise — les curés de Bernanos ? ceux de Péguy ? les évêques ? Entre masses populaires catholiques, prêtres médiocrement instruits, dirigeants plus cultivés, y a-t-il à chaque étape homogénéité ou divergence ? A ces questions il n'est guère répondu. L'auteur ne semble pas les avoir tenues pour importantes. On peut le comprendre, mais cela surprend un peu chez un historien et gêne au total chez un militant : en matière d'histoire du racisme il est temps aujourd'hui de dépasser les anthologies. On sort du livre convaincu que dans leur masse les catholiques français ont été antisémites, assuré qu'une minorité grandissante a refusé la haine, mais sans réflexion sérieuse sur le degré d'intégration de l'antisémitisme français dans les comportements racistes de la société globale, pendant les périodes où celle-ci se déstructure en raison d'une profonde crise sociale.

Madeleine REBERIOUX

(1) Pierre Pierrard, *Juifs et catholiques français*, éditions Fayard.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN.

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)

(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)

(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau).

Magasins ouverts tous les lundis

Algérie des racismes

Du «Maître de la Mitidja»
à la «Bataille d'Alger»

«LES hommes naissent libres et égaux», proclamait la République. Mais les hommes pouvaient-ils naître libres et égaux dans une société coloniale, une société dont le fondement même était le mépris de l'autochtone ?

A l'aube de ce siècle, un instituteur, M. Dematons débarque en Algérie. C'est «le Maître de la Mitidja», qui donne son titre au quatrième tome des «Chevaux du Soleil» de Jules Roy (1). M. Dematons n'a pas une mentalité de colonial : en venant là, il ne fait que fuir des problèmes sentimentaux. Il est évidemment un laïque et la Déclaration des droits de l'homme est sa chartre. Il n'a pas de sympathie particulière pour les juifs et les Arabes ; il n'a pas d'antipathie non plus. Il acceptera qu'un juif se cache chez lui, il s'attachera au jeune Belkacem, son élève. De son attitude, il recueillera le fruit amer : l'hostilité des «nationalistes» (2). Car l'Algérie que connaît M. Dematons, c'est précisément celle des racismes dans leur manifestation la plus violente.

Ce quatrième tome se lit avec plus d'intérêt encore que les précédents parce que son contexte nous est déjà plus familier. Cette Algérie-là, c'est déjà en effet celle de 1945 et de 1954. «Le Maître de la Mitidja» n'est pas un livre d'histoire cependant. C'est l'histoire d'un homme honnête dans une société qui n'est pas faite pour lui.

La période qu'il évoque gagne cependant à être mieux connue qu'elle ne l'est. On oublie trop souvent en effet ce que les juifs subirent durant la période coloniale française.

M. Beau de Loëmie, expert en antisémitisme, note, dans sa présentation de Drumont : «Drumont fut élu député d'Alger, à la suite d'une campagne triomphale, lors des élections générales de 1898. Il n'avait aucune attache à Alger. Il n'avait jamais songé à aller en Afrique du Nord. Mais l'Algérie était alors la région où l'antisémitisme se développait avec les plus exceptionnelles virulences» (3).

En 1870, un décret avait fait des «juifs indigènes» des citoyens français — à l'exception cependant de ceux qui résidaient dans certaines parties du Sahara. Mais en 1900, à Alger, Oran et Constantine, on chantait dans les rues «La Marseillaise antijuive» (!) : «Y'a trop longtemps qu'on nous sommé dans la misère à cause des youpins» ; une «Marseillaise» (!) dans laquelle on retrouvait tous les accents du bassin méditerranéen, à l'exception de l'accent arabe.

En 1881, la population algérienne était estimée à 3 310 312 personnes : 2 842 497 Arabes et Berbères musulmans, 432 252 Européens, 35 563 juifs. D'où venait donc cette haine particulière pour le juif plus encore, à cette période, que pour l'Arabe ?



Bijoutier juif du Sud-algérien.
(Tableau de Bachir Yelles)

Dans sa «Vie quotidienne des Français en Algérie» (4), Marc Baroli l'explique en grande partie par «la place des juifs dans le commerce». Cette «thèse» ne tient pas. En effet, en 1931, alors que les juifs avaient bénéficié d'une promotion sociale collective, il y avait 88 industriels, 114 agriculteurs ou viticulteurs, 212 propriétaires, 223 ministres du culte, 680 membres des professions libérales, 7 573 commerçants gros ou petits, représentants et agents de fabrique et 19 762 ouvriers, employés et artisans.

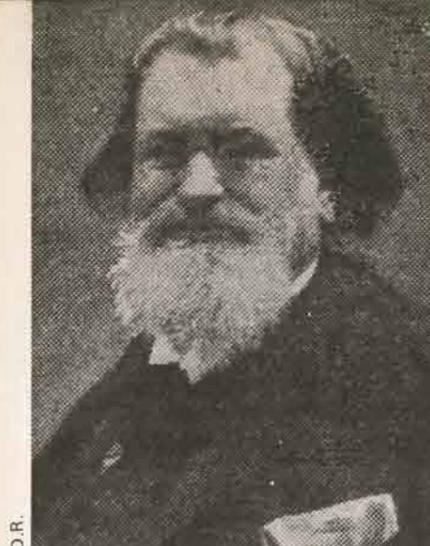
En fait, il paraît bien que les leaders antisémites européens prenaient le juif comme bouc émissaire pour peser sur les décisions de Paris car les «nationalistes» n'étaient pas toujours entendus en haut lieu, les intérêts de la bourgeoisie métropolitaine et ceux des colons ne coïncidant pas dans tous les cas.

Une singulière dignité

En 1870, l'amiral Gueydon, gouverneur général, avait donné le ton : «L'élément indigène, arabe ou juif, ne peut prétendre à une influence quelconque dans les affaires politiques du pays». L'armée coloniale réussit à contenir plusieurs révoltes populaires.

Première série d'émeutes antijuives en 1881. Une Ligue des Français en Algérie est fondée. Mais en 1885 les candidats anti-juifs subissent une défaite. Il manquait une base doctrinale à leur action, Drumont la leur donne avec «La France juive». Les journaux antisémites fleurirent alors : «Le Radical d'Alger», «L'Algérie juive», «L'Antijuif», «Le Petit Africain» qui, après trois jours d'émeutes à Oran, écrit : «Nous trouvons bon que la population française ait veillé elle-même à sa dignité!».

Nouvelles émeutes à Alger du 20 au 27 janvier 1897. Bilan : deux morts, cent bles-



Pour Drumont, «le juif» était cause de tous les maux à Paris comme à Alger...

sés graves, 138 établissements pillés, tout cela sans intervention véritable des forces de police.

En 1898, l'Algérie avait trois députés antijuifs : Drumont à Alger, Emile Morinaud à Constantine, Faure à Oran. Max Régis, leur complice, était maire d'Alger. «C'était le zénith du mouvement antijuif en Algérie», note Michel Ansky (5). Max Régis a terminé sa carrière dans le «milieu»

et ses compagnons furent parfois des juifs. Mais ceci est une autre histoire.

Il faut lire le livre de Jules Roy : «Le Maître de la Mitidja» ; un homme simple et honnête, qui se prend à aimer l'Algérie dans toutes ses composantes de l'époque.

L'affaire de «La bataille d'Alger»

Il faut lire le livre de Jules Roy comme il faudrait voir «La Bataille d'Alger», cette bataille qui opposa dans les plus inhumaines violences troupes coloniales et résistants algériens. Réalisé par l'italien Gillo Pontecorvo, ce film a reçu partout un excellent accueil. Mais les jeunes gens de la Restauration nationale et l'association des Anciens combattants de l'Union française, ceux qui ont participé volontairement, avec exaltation aux aventures coloniales de Madagascar, d'Indochine, d'Afrique du Nord, d'Égypte, n'acceptent pas que leurs adversaires d'hier soient présentés comme des êtres humains. Alors que «Les Béréts verts» avaient bénéficié de la protection de la police, la pression de ceux-là a été assez forte pour que «La Bataille d'Alger» soit retiré de l'affiche à Paris.

Jusqu'à une certaine période, les patriotes algériens avaient pour souci d'épargner les civils. Un attentat dans la Casbah

d'Alger fit en 1956 de nombreux morts, hommes, femmes et enfants. Les auteurs en étaient des partisans de l'Algérie française. Dès lors, le cycle de la violence aveugle était ouvert.

Si les réalisateurs de «La Bataille d'Alger» ont «pêché», c'est à notre avis par leur trop grand souci de «comprendre» le comportement des ennemis du peuple algérien. Nous craignons que le spectateur perde de vue que les violences de «La Bataille d'Alger» étaient contenues dans la situation coloniale et provoquées par l'aveuglement de nombreux hommes politiques français à partir de 1954. Quant aux problèmes de conscience de ceux qui s'acharnèrent de 1954 à 1962 à perpétuer le système colonial par les moyens les plus bas, nous pensons pour notre part qu'ils surgirent surtout... après les événements. Il fut des officiers et des soldats, appelés ou professionnels, qui prirent des responsabilités pour n'être pas complices. De tout cela, on peut discuter.

Mais au regard des nostalgiques de l'Algérie française, le public français n'est pas adulte.

Jean-Pierre SAID.

1) Ed. Grasset. 2) C'est ainsi que se qualifiaient les ultras de l'époque. 3) Dictionnaire de la politique française. 4) Ed. Hachette. 5) Les juifs d'Algérie, Editions du Centre, 1950.

LES ÉDITIONS DU PAVILLON

Directeur-Gérant : Roger MARIA
5, rue Rollin, PARIS-5^e - Tél. : 326-84-29

Nouveautés

- HAN RYNER : Jeanne d'Arc et sa mère. — Un volume (115 x 178) de 212 pages 12 F
- HAN RYNER : Songes perdus. — Un volume (115 x 178) de 236 pages 12 F
- Une éducation pour notre temps — Problèmes et Perspectives. — (Colloque international «L'Education et le développement scientifique, économique et social» Palais de l'Unesco — 27-30 décembre 1968). Préface du Professeur Jean ORCEL, membre de l'Institut, président de l'Union Française Universitaire. — Un volume (21 x 13) de 208 pages 17 F
- Georges SAROTTE : Le matérialisme historique dans l'étude du Droit. Préface de Maurice BOUVIER-AJAM, directeur de l'Institut de Droit Appliqué. — Un volume (158 x 240) de 312 pages 33 F

Distribution aux libraires : ODÉON-DIFFUSION, 24, rue Racine, Paris-6^e.

Salim Halali

Vivent les Arabes et vivent les juifs !



PARTI très jeune de 'Annaba, dans l'Est algérien, Salim Halali a conquis le monde arabe en chantant, de l'Occident à l'Orient. Il veut aujourd'hui conquérir le reste du monde avec un indéfinissable «pop' oriental». Son argument est que des chanteurs européens, tels les Beatles, n'hésitent pas à puiser dans le trésor musical oriental.

Salim Halali semble vivre par et pour la chanson. Et cela dure depuis longtemps. Dans ses «Mémoires», Bachtarzi Mahieddine, aujourd'hui directeur du Conservatoire d'Alger, lui consacre un chapitre entier. Leur première rencontre, c'est celle d'un jeune garçon

sans le sou, à 'Annaba, qui demande à un artiste connu de le faire entrer dans une salle de spectacle !

Quelques années passèrent. Salim Halali avait tenté l'aventure en s'embarquant pour Marseille dans un «moutonnier».

«Un soir à Paris, dans un cabaret, raconte Bachtarzi Mahieddine, j'avais rencontré un jeune chanteur espagnol que j'avais trouvé remarquable.» Le «jeune chanteur espagnol» était Salim Halali. «Pour ne pas mentir, nous dit ce dernier, je dois préciser que je n'étais pas seulement chanteur dans ce cabaret. J'étais aussi à la plonge.

J'enlevais de temps en temps mon tablier pour chanter.»

Nouvelle rencontre fortuite entre les deux hommes. C'était le début d'une grande carrière. Salim Halali allait bientôt détenir le record de vente de disques en Afrique du Nord.

Il s'attache aujourd'hui à restituer la chanson nord-africaine, marocaine, algérienne ou tunisienne, dans toute sa pureté. Il remarque en effet que la musique égyptienne, qu'il aime passionnément, a influencé celle d'Afrique du Nord.

Les musiciens qui l'accompagnent sont égyptiens, tunisiens, libanais, marocains, algériens, les uns sont juifs et les autres arabes. Pour moitié, c'est un principe pour Salim Halali.

«Je suis juif et fier d'avoir des Arabes avec moi, dit le chanteur. Et je vais partout comme chez moi. Je chante «Yidische mama» dans les pays arabes. Quoi de surprenant à cela ?

«On peut écrire : vivent les Arabes et vivent les juifs ! sans trop se poser de problèmes !»

Salim Halali va de Rabat au Caire. Il entend que son itinéraire passe désormais par Paris.

J.T.

Itinéraires de Miro

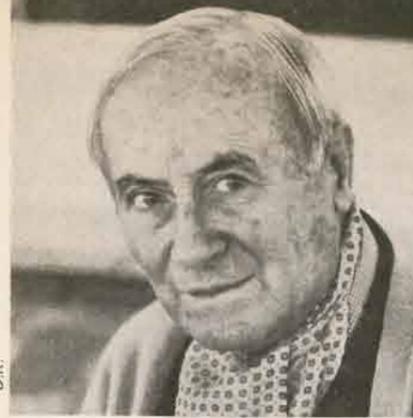
«...Le bonheur de jouer, de jongler, de risquer...»

«**U**NE amande, un galet, un tube de colle, une coquille d'escargot, un crochet de métal, une souche d'arbre, une cruche cassée, deux balles de cuir, une cuillère, unealebasse, un coquetier, un couvercle de poubelle, un galet percé, un moulage de main, un moulage de pied, un croissant, un madrier, un os de mouton, un support de papier hygiénique, des clous, des bouts de bois, des bouchons, une assiette, une poupée désarticulée, une brique, plusieurs cailloux, une bobine, un bretzel, et l'œuf, et la savonnette...» (1), tels sont les objets que Miro insolemment marie pour notre plaisir et notre envoûtement, dans son exposition de sculptures à la galerie Maeght (2).

Ainsi la plus grande fantaisie a présidé aux choix des éléments de cette exposition, ce qui ne saurait nous surprendre de la part de cet artiste, né à Barcelone comme Picasso, mais doué nous semble-t-il de plus de naïveté et d'innocence.

Naïveté, candeur, espièglerie, cruauté, ne sont-elles pas le propre du monde enfantin du monde du jeu ?

D.R.



Henri MATISSE

«La caractéristique de l'art moderne est de participer à notre vie»

LE Grand Palais abrite actuellement, à l'occasion du centenaire de la naissance de l'artiste, une rétrospective sans précédent consacrée à Henri Matisse, le plus célèbre avec Picasso, des peintres du XX^e siècle.

Événement international, cette exposition rassemble pour la première fois les œuvres marquantes à travers le monde. Sur 210 tableaux, une centaine sont prêtés par les collections et les musées américains, vingt par les musées de Leningrad et de Moscou, qui détiennent une exceptionnelle série fauve,

jamais présentée à l'étranger depuis 1910.

L'œuvre sculptée, les vitraux, les étonnantes gouaches découpées de la fin de sa vie, sont également présents.

Dans le même temps la Bibliothèque nationale permet de voir l'important œuvre gravé et illustré.

Grand Palais : jusqu'au 21 septembre, tous les jours, sauf mardi, de 10 heures à 20 heures.

Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, Paris : tous les jours, de 10 heures à 18 heures.

En effet l'ingénuité, la fantaisie, l'esprit de jeu, dominent cette exposition. Miro joue, et nous «communique ce bonheur de jouer, de jongler, de risquer» (1).

Non pas que l'artiste ramasse et rassemble au hasard tous ces objets dont l'aspect hétéroclite nous enchante, mais, comme le dit Jacques Dupin, «ces déchets de la vie sont vivants» ou plutôt, dirions-nous, Miro les rend vivants en les faisant correspondre à des éléments de son univers intérieur, qu'ils lui ressemblent ou qu'ils lui résistent.

Un aspect important de cet univers de Miro (souvent souligné par des historiens et des poètes, notamment Jean Cassou) est le primitivisme dont on fait remonter la source à ses origines méditerranéennes. Il s'agit en fait de cet esprit méditerranéen des civilisations archaïques, que l'on retrouve notamment dans ce «Personnage» de 1970.

Un autre aspect de cet univers et qui apparaît avec une belle ingénuité dans l'exposition d'aujourd'hui est le culte rendu à travers ces sculptures, tant à la virilité qu'à la fécondité comme dans ces idoles des premières civilisations méditerranéennes. Jacques Dupin, pour le citer une fois encore, parle avec bonheur d'une «écharcure de géante, en forme de flamme, aux bords coupants et au creusement pleinement modulé. La pureté primitive de Miro s'exprime dans cette affirmation sans bavures, dans son éclat et son rayonnement, auxquels répond une levée monoprézente d'attributs virils...»

Bien que limitée, l'œuvre sculptée de Miro représente une démarche particulière de l'artiste. Alors que, dans ses peintures, les images et les signes jaillissent d'un foyer intérieur, les sculptures à l'inverse partent d'éléments concrets, d'une certaine réalité, de formes archaïques ou d'objets populaires, et s'intériorisent dans l'univers poétique de l'artiste.

Solange DREYFUS.

(1) Jacques Dupin : «Derrière le Miroir», juin 1970.

(2) Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran, Paris (8^e), jusqu'au 10 juillet.

Iu... vu... entendu

● Le Cercle progressiste des juifs du Marais a organisé un débat sur le thème : «Etre juif en 1970» avec la participation de Roger Ikor, Dov Puder, André Gisselbrecht et Pierre Guydenis. Quelque trois cents personnes y ont assisté.

● Une équipe de techniciens du cinéma a réalisé «Les immigrés en France», avec la collaboration de la section de la main-d'œuvre immigrée du Comité central du P.C.F.

● L'Association française des amis de l'université de Jérusalem présente au musée des Arts décoratifs de Paris les objets découverts à Massada. De 1963 à 1966, des fouilles ont permis de retrouver des fresques, des mosaïques, des corniches sculptées du palais d'Hérode ainsi que des fragments des quatorze rou-

leaux bibliques. Maquettes et photographies complètent l'évocation de la tragique histoire de Massada où, il y a 1897 ans, les derniers résistants juifs périrent plutôt que de se rendre aux Romains.

● Le peintre Benn présente «Les Psaumes» au musée d'Art moderne de Paris, 16, avenue de New York.

● Wogensky expose ses tapisseries récentes à La Demeure, 6, place Saint-Sulpice, Paris.

● Les huit vitraux que Jean Bazaine a réalisés pour le chœur de l'église Saint-Séverin de Paris ont été inaugurés récemment. Jean Bazaine présente actuellement les cartons des vitraux, en même temps que des gouaches récentes, à la galerie Maeght, 40, rue du Bac, Paris.

● Des sculptures de quelque 40 artistes sont exposées

jusqu'au 19 juillet à la Maison nationale des artistes à Nogent-sur-Marne, 14, rue Charles-VII. Cette exposition «Elle et lui», faite en hommage à Marcel Gimond, est présentée par Juliette et André Darle.

● Hans Hartung a reçu le Grand prix des Beaux-Arts de la ville de Paris, destiné à récompenser un peintre pour l'ensemble de son œuvre. Des toiles de Hans Hartung se trouvent dans douze musées du monde et notamment au musée d'Art moderne de Paris.

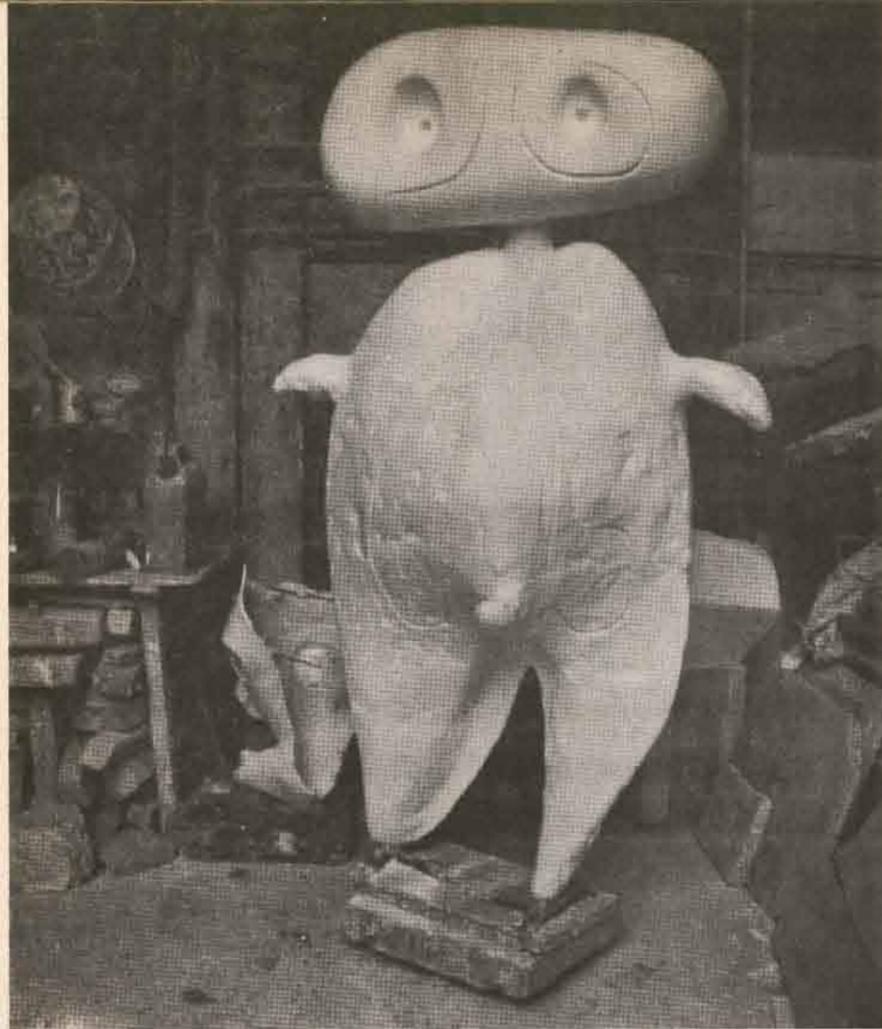
● La chanson ibérique a été présentée aux Tréteaux de France, installés aux anciennes Halles de Paris. Paco Ibanez a chanté en espagnol, Luis Cilla en portugais, Xavier Ribalta en catalan, Jose Menese a interprété du flamenco.

● Un manuel de littérature néo-africaine (du XVI^e siècle à nos jours, de l'Afrique à

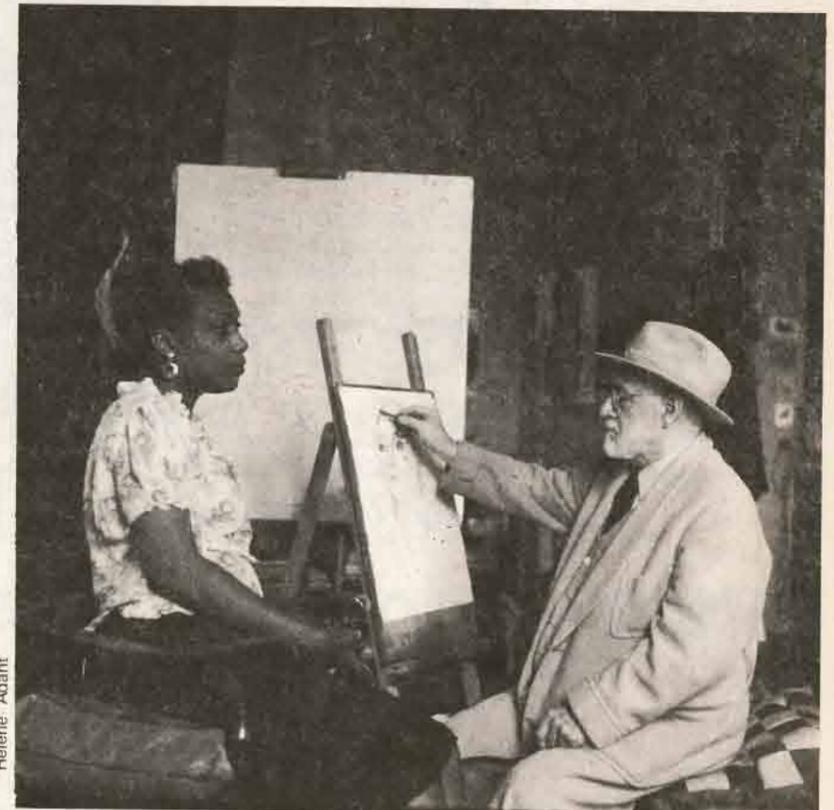
l'Amérique) vient de paraître aux éditions Resma, dû à Janheinz Jahn. L'auteur y souligne que la grande renaissance de la littérature africaine se situe à la fin du siècle dernier. Il note aussi que la littérature sud-bantoue, développée dans les langues locales jusqu'en 1948, s'éteignit sous l'effet de l'apartheid.

● «Les enfants ne partiront pas !», tel est le titre de la brochure réalisée par René Nodot, lauréat de l'Académie française, et préfacée par Gaston Jaubert (colonel Jonage dans la Résistance). L'ouvrage est fait de témoignages sur la déportation des juifs en 1942-43 à Lyon et dans la région. Il est vendu au profit des œuvres de la Résistance : 5 F l'exemplaire (C.C.P. René Nodot, Lyon 23.66-28) ou 3 F, pour les commandes de 5 exemplaires au minimum.

D.R.



Hélène Adant



LE visage humain m'a toujours beaucoup intéressé. J'ai même une assez remarquable mémoire pour les visages... En les regardant je ne fais aucune psychologie mais je suis frappé par leur expression souvent particulière et profonde... Ils me retiennent probablement par leur particularité expressive et par un intérêt qui est essentiellement d'ordre plastique.

C'est du premier choc de la contemplation d'un visage que dépend la sensation principale qui me conduit constamment pendant toute l'exécution d'un portrait.

(Extrait des «Portraits» de Matisse).

Le texte intégral du débat
des «Dossiers de l'Écran»
Les travailleurs étrangers

est paru dans le numéro 115 de

HOMMES et MIGRATIONS

★

Dans le même cahier
**Comment et pourquoi
les travailleurs sénégalais
viennent en France**

Le cahier : 10 F
C.C.P. E.S.N.A. Paris 55-65-40

claude lévy

les parias de la Résistance

par l'auteur de

"La grande rafle du Vel d'Hiv"

1 volume nombreux documents 19,20F

CALMANN-LÉVY

Elsa Triolet



Elie Kagan.

ELSA TRIOLET nous a quittés... « Le Rossignol s'est tu à l'aube » : c'était le titre de son dernier roman.

Mais l'aube est venue trop vite et nous ne pouvons croire que cette voix à jamais mêlée à celle d'Aragon soit maintenant silencieuse.

Elle nous venait de Russie, de la Russie de Tchekhov et de Maïakovsky dont elle avait si lyriquement traduit les œuvres en français. Et ses romans, son active participation à la Résistance, la place majeure qu'elle avait eue dans l'inspiration d'Aragon, avaient fait d'elle une grande dame de la littérature française de notre temps.

Peu d'années après que le Prix Goncourt eût couronné « **Le Premier Accroc coûte deux cents francs** », le M.R.A.P. avait tenu à honneur de lui décerner le « Prix de la Fraternité » pour son roman « **Le Rendez-vous des étrangers** », document lucide et généreux sur un problème qui demeure au centre de nos préoccupations.

Nul de ceux qui l'aperçurent à nos réunions n'oubliera sa sensibilité vibrante et l'éclair de ses yeux bleus, « les yeux d'Elsa » qui rayonnent sur tous les poèmes d'Aragon.

Paris, le Paris littéraire et le Paris populaire, lui ont rendu leur hommage avec des milliers de roses et des larmes qui n'allaient pas seulement à la grande romancière, à l'amie généreuse. On pleurait aussi sur le couple brisé : le drame de la mort qui sépare pour un temps ceux qui semblaient à jamais unis.

Mais ses amis, dans leur adieu, rappelèrent que l'amour peut être plus fort que la mort et Jean-Louis Barrault avec tendresse évoqua la fin légère d'Elsa, disparue après une dernière promenade avec Aragon parmi les fleurs de son jardin, « **comme une jeune fille se pâme sur le banc d'un parc aux bras de son amant** ».

Pierre PARAF.

OFFICE DE VOYAGES LAFAYETTE SUCCURSALE du MARAIS (Voyages BARBES)

2, rue CARON (angle rue Saint-Antoine)
Tél. 272-30-83 - 277-86-60 Paris-4^e
Métro SAINT-PAUL ou BASTILLE

vous propose : soleil d'Israël

départs en groupe - chaque dimanche
pour 2 - 3 - 4 semaines

Prix : à partir de 1 080 F

comprenant : voyage aller-retour, avion et hébergement

**DÉLIVRANCE IMMÉDIATE AU PRIX OFFICIEL
DE TOUS BILLETS
TOUTES DESTINATIONS**

m r a p

PRESIDENT : Pierre PARAF ; **SECRETAIRE GENERAL** : Charles PALANT.

COMITE D'HONNEUR

Bâtonnier Paul ARRIGHI, Georges AURIC, Claude AVELINE, Robert BALLANGER, Roger BASTIDE, Jean CASSOU, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Pierre COT, Docteur Jean DALSACE, Louis DAQUIN, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Michel DROIT, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Adolphe ESPIARD, Henri FAURÉ, Max-Pol FOUCHET, Marcel GROMAIRE, André HAURIOU, Charles-André JULIEN, Alfred KASTLER, Henri LAUGIER, Alain LE LEAP, Michel LEIRIS, Jeanne LEVY, Darius MILHAUD, Théodore MONOD, Etienne NOUVEAU, Jean PAINLEVE, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Françoise ROSAY, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Jean SURET-CANALE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, Général Paul TUBERT, VERCORS, Dr Pierre WERTHEIMER.

Robert ATTULY, Vincent AURIOL, Georges DUHAMEL, Yves FARGE, Francisque GAY, Jacques HADAMARD, Georges HUISMAN, Jules ISAAC, Frédéric JOLIOT-CURIE, Jean LURCAT, Léon LYON-CAEN, André MAUROIS, Amiral MUSELIER, Marc SANGNIER, André SPIRE, Chanoine Jean VIOLLET.

BULLETIN D'ADHESION

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'ADHÈRE AU M.R.A.P.

Nom Prénom

Profession

Adresse

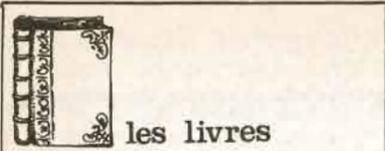
Je vous envoie, à cet effet, la somme de

Je souhaite :

- recevoir une documentation complète sur le M.R.A.P.
- être invité à ses réunions et manifestations,
- participer à l'un de ses Comités locaux ou professionnels.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 5 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231-09-57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris



les livres

Sur la Résistance

Il y a actuellement floraison de livres sur la Résistance et c'est heureux ! Ils permettent d'éclairer de nombreux points d'histoire et de restituer la vérité.

Dans **Les parias de la Résistance**, Claude Lévy, coauteur de **La grande rafle du Vel d'Hiv**, (1), à travers le récit de l'exécution d'un résistant d'origine polonaise, Marcel Langer, rend hommage aux Francs-Tireurs et Partisans de Toulouse — dont faisait d'ailleurs partie l'auteur — héros méconnus pour la plupart, formés dans les luttes des Brigades internationales et les syndicats ouvriers, dans la M.O.I. (Main-d'œuvre Immigrée).

Le juif qui résiste, qui se révolte, qui combat, c'est aussi le thème central du dernier livre d'Anny Latour, **La résistance juive en France** (2). Résistante elle-même, historienne de formation, elle est allée aux sources, à la recherche des faits, interrogeant les responsables des réseaux de sauvetage et de combat. Ces sauveteurs et ces combattants passés à la clandestinité venaient pour la plupart, d'organisations juives correspondant aux différentes tendances politiques qui existaient avant l'occupation. « Plus encore qu'une lutte pour leur survie physique et spirituelle (leur) engagement... dans la Résistance juive écrit Anny Latour dans l'avant-propos, était un acte de foi, foi religieuse ou foi laïque, peu importe : foi signifiant fidélité. »

Roger Pestourie avec **La Résistance, c'était cela aussi** (3), ouvre la voie à l'histoire de la lutte libératrice en zone sud. Du fait de sa propre expérience — animateur de l'organisation clandestine dans le Lot, sa région natale, il a pris la tête de la jeunesse communiste pour la zone sud à Lyon — il fait avec chaleur et émotion, le simple récit des combats menés durant l'occupation dans ce qu'on appela « zone non occupée » jusqu'en novembre 1942.

Debout, Partisans ! (4) de Claude Angeli et Paul Gillet évoque, dans un style alerte et vigoureux, l'aventure des hommes et des femmes communistes qui ont contribué, depuis la débâcle en mai 1940, jusqu'au printemps 1942, à la naissance des Francs-Tireurs et Partisans dans toute la France.

J. L.

(1) Ed. Calmann-Lévy. (2) Ed. Stock. (3) Ed. Sociales. (4) Ed. Fayard.



la télévision

Relent de Satyricon à Ouarzazate

« Vacances » : le mot évoque la mer, la montagne, le soleil, les vertes prairies... Sous ce titre, ce sont pourtant des réflexions moins estivales que nous a suggéré l'émission de Jacques Frémontier, de la série « Vivre aujourd'hui » (1) (18 juin). Son premier propos était de montrer ce qu'on bâtit en 1970 pour les vacanciers. Mais il a voulu savoir aussi pour lesquels. Son enquête l'a mené à Ouarzazate dans l'Atlas marocain où un grand club de vacances a construit un centre de vacances ultra-moderne à proximité de la casbah. Colette Djidou, la réalisatrice, a filmé ici avec une caméra fureteuse les très étonnantes vacances d'une catégorie de gens huppés, sortes d'Onassis au petit pied, en mal d'exotisme. Elle a surpris les propos naïfs de certains d'entre eux où le racisme au premier degré se marie à la plus majestueuse bêtise.

Appareil photo en bandoulière, ces gens dissertent sur la vie simple — d'une belle simplicité « toute virgilienne ! » — de l'indigène. Ils ne craignent pas de l'approcher... Ils sont venus pour ça !... et de poser, pour le souvenir, aux côtés de la jeune femme au costume bariolé avant de retourner se prélasser dans la piscine de leur hôtel de luxe. Là, les pieds dans l'eau, ils discuteront de l'architecture de cet hôtel inspiré des maisons indigènes et qui s'intègre si bien dans le paysage ! Ils trouveront tout à fait normal que les habitants de Ouarzazate ne puissent en franchir les portes (les « autorités » exceptées ; mais le professeur à la peau noire y est interdit !).

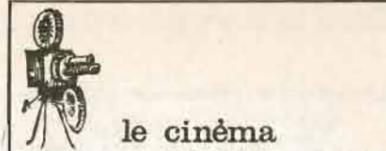
Cette Afrique de légende n'a-t-elle pas été créée pour leur plaisir ? Si l'ennui les prend, ils n'hésitent pas à se travestir en Marocain du Sud. Si la nostalgie survient, ils vont rêver en regardant danser les femmes de la casbah (payées au tarif de 5 F de l'heure !).

Certaines scènes font songer au « Satyricon » de Fellini. Merci aux réalisateurs de nous avoir rappelé que cette décadence existe, parmi nous.

(Une deuxième séquence, de Serge Nat, sur les retraités de Gassin, par contraste, donnait une merveilleuse impression de fraîcheur, d'air pur.)

Jean COMTE

(1) La deuxième émission de cette série « L'Usine aujourd'hui » semble être tombée dans quelque oubliette de l'O.R.T.F. Pourquoi ?



le cinéma

Leo the last

Marcello Mastroianni, l'obsédé du cinéma depuis quelque temps, revêt ici l'habit de roi déchu, émigré à Londres, qui a choisi d'habiter un quartier pauvre et de contempler la vie à l'aide de sa longue-vue. Ceci grâce au réalisateur John Boorman.

Entouré de personnes intéressées qui feignent de vouloir son bien et de le ramener à la normalité, ce pacifiste vit dans sa grande et belle maison, mais son regard et, avec lui, son âme, sont dehors, dans la rue, ou mieux encore, se promènent dans les appartements d'en face.

Indigné, révolté, atterré par la misère infligée aux familles noires voisines, il reste pourtant impuissant et ne parvient pas à passer à l'action. Lorsque, enfin, il voit la belle Salambo victime de la prostitution, il engage la bataille de l'idéaliste décidé à combattre tous les degrés d'infériorité infligés aux noirs et aux pauvres. Mais, il se heurte encore à la méfiance, celle de ses protégés cette fois.

Lorsque cet obstacle est levé, c'est sa propre suite qui oppose une résistance acharnée à ses desseins et interdit à la foule des miséreux l'entrée de la grande maison que Leo le Dernier leur avait destinée. C'est ainsi que, sur ses ordres, la belle maison flamboie, s'écroule, et le jugement du roi Salomon s'accomplit : la maison n'appartient ni aux miséreux, ni au héros. Celui-ci, malgré ses bonnes intentions, ne parvient pas à rétablir la justice.

Ilana SHAVIT.



les disques

Et si le monde était notre prison ?

O Mikis ! quel mal t'aura fait Zorba le Grec ! Qui, en France saura encore trouver le chemin de ta musique ?

C'est ce que je pensais en écoutant « L'état de siège », disque de « circonstance » (Polydor 184357), enregistré par Maria Farantouri et Antonis Kaloyannis, sous la direction d'Evdoros Demetriou. Et puis, la mélodie est née, s'est développée, simple et belle, pure comme une amphore grecque — peut-être pas exactement orchestrée ainsi qu'il l'aurait fait lui-même ? — mais allez donc, en prison, en n'utilisant que les barreaux de votre cellule, trouver le moyen d'étoffer votre cri !



La prison d'Averoff, après celle d'Asphalía, à Athènes, fut le décor de celui qui, dès le 21 août 1967, y était incarcéré pour son « opposition naturelle » au régime. C'est là qu'un matin lui parvinrent, soigneusement pliés, les vers de révolte et d'espoir anonymement signés « Marina », prisonnière comme lui,

Loin très loin, on entend la vie...

Un jour, lorsque les portes des tombes, des maisons, des prisons, des lois, seront ouvertes...

Tu te rappelleras toi aussi

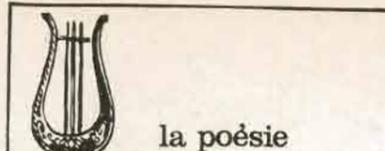
Que loin, très loin est la vie

Que loin sera la vie,

Alors que moi je n'existerai plus.

Ecoutez ces chants, ces mélodies déchirantes, ces psalmodies où pulsent la révolte et la fatigue, l'espoir avec la foi ; écoutez ces chants et, tandis que s'éveille en vous une conscience qui refoule très loin les échos bruyants de la vie quotidienne, remerciez comme moi le ciel de nous faire vivre un siècle où l'art peut tout : émouvoir comme apaiser, témoigner ou accuser.

Bernard SANNIER-SALABERT.



la poésie

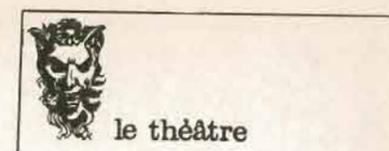
Atahualpa Yupanki

Entre deux voyages en Argentine, « le temps de voir la tête du nouveau président », le poète Atahualpa Yupanki est revenu se produire, donner sa participation exceptionnelle, au spectacle Sud-Américain dans le cadre des rencontres internationales. Avec lui, un groupe folklorique argentin, qu'il qualifie comme le plus représentatif du genre pour présenter en Europe « los Cantorés de Quilla uasi » ; groupe vocal et instrumental de musique populaire argentine.

Atahualpa Yupanki, né en 1908 dans un petit village de la Pampa, d'une mère basque et d'un père indien, « revendique et assume hautement le double héritage des aïeux qui lui galope dans le sang ». Dès son plus jeune âge, Athahualpa chante la misère du mineur, celle du paysan sans terre, celle de l'Indien ou du métis. Ses chants d'amour et de révolte connus de l'Amérique toute entière, ont aujourd'hui parcouru tous les continents.

Ce poète de la Pampa, des gauchos, s'impose aujourd'hui comme le premier chansonnier d'audience internationale. L'Académie Charles Cros lui décerna le grand prix du disque folklorique en 1950 ; en 1969, il se voyait à nouveau attribuer ce prix. Atahualpa chante son pays bien sûr, de cette voix pleine d'émotion et aux accents de sa guitare. Entre deux chansons qui ont lentement cheminé jusqu'à nous, le poète crie : « Soy libre » (je suis libre) et les accords de sa guitare répètent le langage, cette guitare qui fait partie de lui-même. Penché sur elle, le poète redécouvre la Cordillère, la musique de la terre indienne qu'il n'a jamais quittée, la révolte de la mine, le cri du paysan.

Henri LAJOURS



le théâtre

Dracula et Goddess

Tous les lundis à 21 heures, la troupe argentine dirigée par Alfredo Rodriguez Arias, présente **Dracula** et **Goddess** dans le petit théâtre de l'Épée de Bois, où il monta cet hiver **Eva Peron** de Copi, spectacle lâchement agressé par les troupes fascistes d'Ordre nouveau (1).

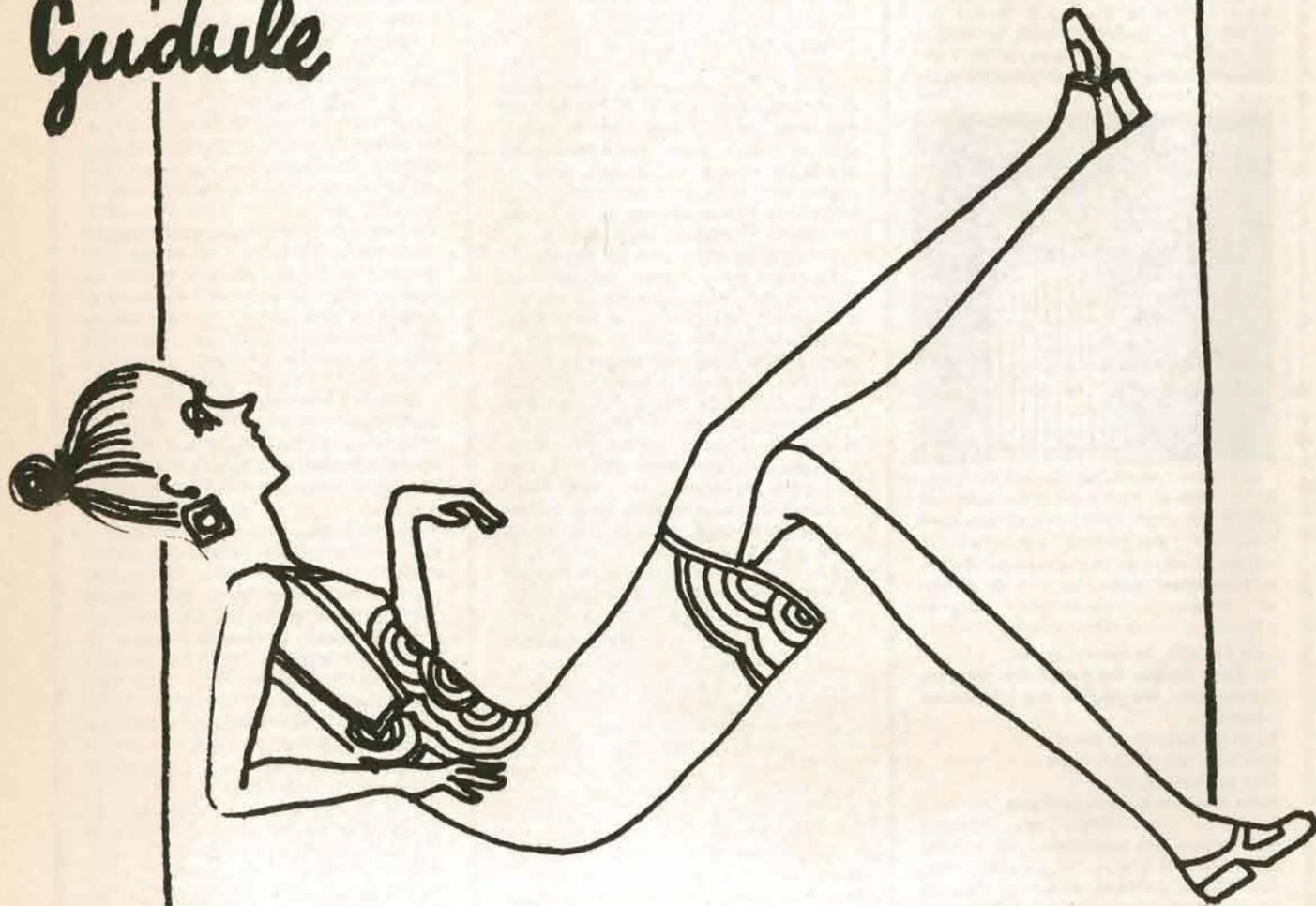
Le spectacle débute par **Dracula** — adaptation libre du célèbre roman de Bram Stoker — monté de manière très statique. Il ne s'y passe presque rien, les situations se présentent comme un roman à épisodes reliés entre eux par les jeux de lumières, d'où l'utilisation fréquente des « noirs » ; **Dracula** fait aussi penser à une bande dessinée. Les gestes, très lents, les perruques violettes, oranges, ou encore de laine épaisse, les dialogues simples, stéréotypés et les lumières bleu-rouge plongent la salle dans l'irréel, le spectacle est sur la scène, jamais le spectateur ne croit à cette fable vampiresque. Du comte Dracula, il en est bien question, mais ne l'attendez pas, il ne viendra pas. Ses victimes meurent à la lecture de lettres. Peut-être le vampire se manifeste-t-il, mais ce n'est qu'à travers le faisceau lumineux qui descend sur le sommeil de ses victimes. La belle Hélène et son époux Jonathan sont saufs ; loin d'être vampirisés, notre héroïne a connu le miracle des précieux fluides corporels de Jonathan, ce fut la joie de la maternité. Tout est bien qui finit bien.

Avec **Goddess**, Facundo Bo retrouve un rôle de travesti, il incarne la célèbre actrice mexicaine Maria Félix, à laquelle ses admirateurs vouaient un véritable culte. Ce culte, Rodriguez Arias le transpose sur scène, comme une messe en hommage à la déesse. Spectacle baroque où Facundo Bo, prisonnier dans une gigantesque robe « carapace » bleu-mauve, juché sur de hauts cothurnes, de sa voix grave, suraiguë, rythme la cérémonie. Cérémonie de l'absurde, à la mesure du culte d'une star déifiée. La grande Maria hurle son breakfast... on lui donne en pâture un homme, nu sous une longue tunique de lin blanc. Cet holocauste apaiserait-il la déesse ? Non ! C'est « de la chair », « du sexe » qu'il lui faut... La Goddess, hurle, foudroie. Tous tombent. Maria Félix reste seule, rame-nant lentement sur son ventre deux mains vides, tandis que la lumière se meurt.

H.L.

(1) Voir « Droit et Liberté », n° 292.

Gudule



LA VIE DU M.R.A.P.

JUILLET-AOUT 1970

A Belleville, contre les divisions et la haine

Aussitôt que furent connus les incidents qui ont opposé, dans le quartier de Belleville à Paris, des groupes juifs et arabes, une délégation du M.R.A.P. s'est rendue sur place pour enquêter et contribuer à l'amélioration du climat. Il est indéniable que ces incidents ont favorisé la diffusion des préjugés et des haines de caractère raciste, se greffant souvent sur le conflit du Proche-Orient. Le M.R.A.P. a rendu public le communiqué suivant :

Comme il y a deux ans, des heurts violents ont eu lieu à Belleville entre des groupes juifs et arabes, malgré la présence de forces policières importantes.

Il est difficile de déterminer l'origine exacte des incidents ; ce qui importe aujourd'hui, c'est que le calme revienne

rapidement, que se rétablisse la cohabitation pacifique et amicale entre voisins.

Il faut empêcher qu'un conflit extérieur dresse deux communautés l'une contre l'autre. L'une et l'autre doivent œuvrer à la compréhension et à la paix.

Car, dans ce quartier où chacun, ouvrier, commerçant, artisan, se voit confronté à bien des difficultés, il y a mieux à faire que de s'entredéchirer.

Le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.), en appelle à toute la population et à ceux qui la représentent, pour que soient mis en échec les provocateurs qui cherchent à la diviser et à la détourner des véritables problèmes, face auxquels tous devraient être solidaires.

Paris, le 16 juin 1970.

Après le drame de Saint-Denis

Le M.R.A.P. a publié, le 16 juin, le communiqué suivant, qu'une grande partie de la presse a cité :

L'incendie du bidonville du Franc-Moisin à Saint-Denis — le cinquième en quelques années — survenant six mois après l'asphyxie à Aubervilliers de cinq travailleurs africains, souligne une fois de plus les conditions indignes dans lesquelles vivent en France la majorité des travailleurs immigrés.

Le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.), exprime sa profonde émotion et sa solidarité aux victimes de ce nouveau drame : 600 sinistrés dont 224 enfants.

Le M.R.A.P. demande avec force aux pouvoirs publics de prendre des mesures immédiates pour donner une suite effec-

tive aux déclarations officielles répétées et aux textes adoptés sur l'amélioration du logement des immigrés.

D'autres tragédies menacent.

Les centaines de milliers de travailleurs étrangers dont le gouvernement et le patronat encouragent en permanence la venue pour les besoins de l'économie française, doivent recevoir dans notre pays un accueil humain, fondé sur une complète égalité des droits.

Faites
abonner
vos amis

à

**droit &
liberté**

Pour une lutte commune

L'Union générale des travailleurs sénégalais en France, sous la signature de son président, Sally N'Dongo, a adressé à Pierre Paraf, président du M.R.A.P., la lettre suivante :

« Nous vous remercions de votre témoignage de sympathie pour la réunion du 13 juin, destinée à la présentation de notre livre. Les camarades ont été très sensibles à votre message et aux efforts que le M.R.A.P. fait en notre faveur.

« Nous profitons de cette occasion pour vous témoigner notre reconnaissance du soutien que nous apporte le M.R.A.P., et nous souhaitons vivement que cette

collaboration continue pour une lutte commune. »

Il va de soi que le M.R.A.P. s'emploiera à renforcer toujours plus son action de solidarité envers les travailleurs africains. La recherche d'une solution juste et humaine aux problèmes que rencontrent les immigrés, la création d'un climat de compréhension et d'amitié, sont autant de tâches indispensables pour un mouvement antiraciste. Une telle action, qui ne peut qu'être bénéfique aux travailleurs africains eux-mêmes, victimes de tant de discriminations et d'injustices, est aussi conforme aux meilleures traditions et aux intérêts de notre pays.

Nouveaux comités

Un comité local du M.R.A.P. vient de se constituer à Amiens, à la suite d'une réunion des adhérents et des abonnés à «Droit et Liberté». Il est ainsi constitué : président : René Bailleur ; secrétaire : Annie Sergeant ; trésorier : M. Ballet. Il a pris des dispositions pour la diffusion de notre revue, et l'organisation prochaine d'une conférence publique.

Une réunion a eu lieu également à Paris pour la création d'un comité dans les 3^e et 4^e arrondissements. Un collectif provisoire a été mis en place qui s'est donné pour tâche de prendre contact avec l'ensemble des adhérents. Prochaine réunion le 2 juillet.

Le M.R.A.P. présent...

● **Le Comité d'action et d'information** pour la défense des droits des noirs américains a organisé une conférence de presse à Paris, le 24 juin. Le M.R.A.P. était représenté par Albert Lévy, secrétaire national.

● **Pierre Paraf, président du M.R.A.P. s'est associé au Comité de parrainage** de la commémoration des rafles du 16 juillet 1942. Cette cérémonie aura lieu, comme chaque année, sous l'égide de l'Amicale des anciens déportés juifs, à l'emplacement de l'ancien Vel'd'Hiv, où 30 000 juifs furent parqués.

● **Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P.** a pris part à un débat sur les problèmes du Proche-Orient, organisé à Puteaux, le 12 juin, par le Mouvement de la Paix. Il représentait notre Mouvement à la cérémonie commémorative des Anciens Combattants juifs, le 7 juin au cimetière de Bagneux. Le 28 mai, il a pris la parole au Mémorial du Martyr juif, à une soirée organisée par la Société «Fidélité à la France».

● **Le film «Etranges Etrangers»** a été présenté le 5 juin à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Eaubonne (95) ; le 19 juin à la M.J.C. d'Alfortville : cette dernière projection sous l'égide de l'association «Amitié Promotion», a été suivie d'un débat qu'animaient Marie-France Sottet et Youcef Tatem, membres du Conseil national du M.R.A.P.

● **Pendant la campagne électorale du 12^e arrondissement,** à Paris, les militants locaux du M.R.A.P. ont diffusé un tract dénonçant «Ordre nouveau», qui présentait une candidate.

● **Au cours du stage des moniteurs de colonies de vacances** organisé par le Comité d'entreprise de la Régie Renault, une séance était consacrée, le

A la kermesse de Malakoff

Invité par le Comité des Fêtes, le M.R.A.P. a participé par un stand à la kermesse de Malakoff, dans les Hauts-de-Seine.

L'exposition présentée, qui comportait 8 panneaux principaux et des photos prêtées par la M.J.C. de Fontenay-aux-Roses, a connu un très grand succès. 57 visiteurs ont rempli le questionnaire «Le racisme et vous», parmi lesquels 15 ont exprimé le désir d'adhérer au M.R.A.P. Plusieurs adhésions ont été faites sur place, et des contacts ont été pris avec des syndicalistes pour faire circuler l'exposition dans des entreprises locales. De nombreux exemplaires de «Droit et Liberté» ont été diffusés.

28 juin, aux travailleurs immigrés. Elle était animée par Henri Citrinot, secrétaire national du M.R.A.P. Les films «Etranges Etrangers» et «Derrière la Fenêtre» ont été projetés.

● **Une délégation du Comité du M.R.A.P. du 18^e arrondissement,** conduite par Joseph Creitz, membre du Bureau national, a rendu visite aux travailleurs africains qui vivent, au nombre de 22 dans deux pièces, au 85, rue des Poissonniers. Une campagne pour leur relogement se développe. Elle sera marquée, le 7 juillet, par un meeting à la Maison Verte, 127, rue Marcadet.

NOTRE CARNET

NAISSANCE

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de **David**, fils de nos amis Nicole et Shaoul Agababa-Carnez, de Tourcoing. Toutes nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

NOS DEUILS

Notre collaborateur Charles Futerman nous annonce le décès de sa mère, Mme veuve **Machla FUTERMAN**. Nous lui exprimons nos très amicales condoléances.

Notre ami Joby Fanon, membre du Bureau national du M.R.A.P., vient de perdre sa belle-mère, Mme veuve **Eugénie WILLERVAL**. Que sa femme et lui, ainsi que sa famille, trouvent ici l'expression de notre entière sympathie.

Urgent

Avez-vous renouvelé votre abonnement à

droit & liberté

25^e anniversaire de la victoire sur le nazisme

Pour vos réunions

«Les beaux voyages et les chemins du souvenir» : Tel est le titre du montage audiovisuel réalisé pour le M.R.A.P. par notre ami M. Rabinovitch.

Cette fresque remarquable, sous la forme d'un voyage à travers les capitales européennes, de Paris à Leningrad, joint aux photos prises récemment dans chacune d'elles, des documents sur le nazisme, donnant tout leur sens aux monuments élevés partout à la mémoire de ses victimes.

Ce montage est à la disposition des comités sociaux du M.R.A.P., des M.J.C., des foyers socio-éducatifs et de toutes les associations qui souhaiteraient s'en servir à l'occasion du 25^e anniversaire de la victoire alliée.

Nous avons appris le décès du Dr **R. WOLFSOHN**, qui fut président du comité local du M.R.A.P. de Levallois-Perret. Nous exprimons à son épouse et à sa famille notre sincère sympathie.

Nous avons appris le décès de notre ami **André GURMAN**, qui fut l'un des fondateurs de notre Mouvement, et qui lui apportait depuis lors son soutien actif. Nous présentons nos condoléances émues à Mme Gurman et à sa famille.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Nous apprenons l'élection à l'Académie des Beaux-Arts, dans la section sculpture, de M. **Etienne MARTIN**, professeur à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts.

Toutes nos félicitations au récipiendaire.

EDUCATION A LA FRATERNITE

Antiracisme, éducation, politique

LORS du débat qui s'institua au cours de la réunion tenue en commun, le 25 avril, à l'Hay-les-Roses, par le M.R.A.P. et le C.L.E.P.R., un participant formula à l'encontre de ce dernier une critique qui mérite, croyons-nous, d'être rapportée et examinée avec soin : si elle était fondée, c'est l'action de tous les éducateurs réunis au sein du C.L.E.P.R. qui serait remise en question. Aussi bien, cette action était taxée à la fois de myopie et d'illusion : à en croire ce «contestataire», elle serait frappée de stérilité et d'impuissance en raison de l'absurde volonté de neutralité politique de ceux qui y participent, de leur refus de politiser leur mouvement et de voir que c'est seulement en se politisant qu'il pourrait acquérir vigueur et efficacité. Répondre à cette critique, ce sera préciser comment nous concevons, dans le combat antiraciste, ce qui nous paraît être respectivement du ressort de l'action politique et de ces moyens éducatifs qui sont, proprement, les nôtres.

Nous n'avons jamais eu la naïveté de prétendre tout ramener à ces derniers ni de penser qu'ils soient à eux seuls susceptibles de résoudre tous les problèmes. Il serait puéril de nier que là où les causes du mal raciste sont politiques (ou économiques), les remèdes ne sauraient être aussi qu'essentiellement politiques (ou économiques), et non point du tout **pédagogiques**.

Les situations coloniales

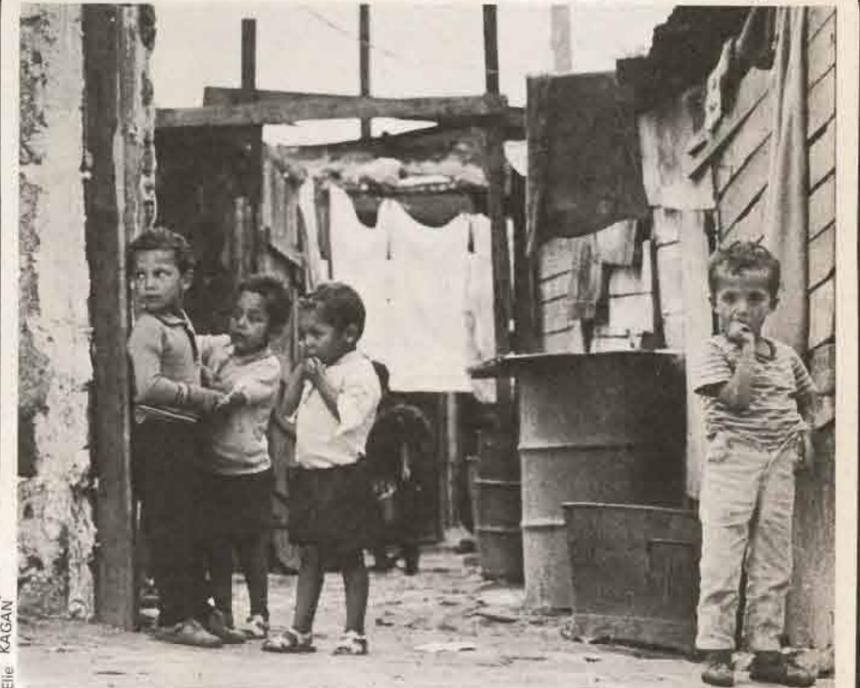
L'exemple le plus caractéristique en est sans doute donné par les situations coloniales du passé : s'il est vrai que l'idéologie colonialiste était toute imprégnée de racisme, cherchait dans la conviction raciste en la supériorité absolue et totale de l'Européen sur l'autochtone son fondement et sa justification, il est clair que la lutte contre le racisme du colon et de la nation colonisatrice ne passaient pas par les chemins de l'éducation, mais par ceux de la lutte politique contre le fait colonial lui-même.

De même, c'est à l'action politique et juridique — et non, évidemment, à l'action pédagogique — que ressortit la protection des travailleurs immigrés contre l'exploitation dont ils sont aujourd'hui victimes ; à l'action politique et juridique encore — et l'on sait celle que mène le M.R.A.P. avec

tant de persévérance sur ce terrain — la protection des minorités raciales contre les appels à la haine, les diffamations, les violences en actes ou en paroles.

Si notre contradicteur avait entendu nous donner simplement une leçon de modestie en nous aidant à prendre conscience

Un dossier sur les enfants d'immigrés



La Commission Education du M.R.A.P. prépare actuellement, en liaison avec les animateurs du C.L.E.P.R. un DOSSIER sur les enfants d'immigrés à paraître dans un prochain numéro de «Droit et Liberté».

Elle fait appel à tous les lecteurs.

- Dans votre localité, y a-t-il des enfants de travailleurs étrangers ?
- Quels problèmes se posent à cet égard ? (situation scolaire, situation sanitaire, intégration ou non dans la population enfantine globale, attitude des adultes envers eux, etc.).
- Connaissez-vous des initiatives qui ont été prises pour contribuer à résoudre ces problèmes ? Pouvez-vous citer des faits précis ?

Adressez vos réponses à la COMMISSION EDUCATION DU M.R.A.P. à l'adresse de notre Mouvement.



des limites de notre pouvoir d'éducateurs, nous lui donnerions bien volontiers cause gagnée, et le présent article serait sans objet.

Mais il y a autre chose et davantage. Ce contradictoire ne s'en est pas caché : en réalité, ce qu'il reprochait à notre « apolitisme », c'est qu'il n'est pas révolutionnaire, c'est notre indifférence à la cause de la révolution, de cette révolution de laquelle, et de laquelle seulement lui-même attend le salut et la guérison du mal. Au lieu, nous dit-il en substance, de rester enfermés dans l'étroit horizon de vos classes, d'accepter par là-

même les structures de la société présente, joignez votre action à celle des partis qui veulent la remplacer par une société meilleure, dans laquelle le racisme n'aura plus sa place !

Un mal enraciné

Ici, c'est à nous de retourner contre son auteur le reproche de naïveté qui nous est fait. A notre point de vue, aucune révolution politique ou sociale ne fera disparaître par

elle-même et d'une façon quasi automatique un mal, une passion aussi profondément enracinée dans la nature humaine que le racisme. Et notre conviction se base sur la constatation indéniable que ce racisme n'a pas disparu avec la société capitaliste ; que l'antisémitisme en particulier continue de sévir dans ces pays de l'Est qui ont pourtant fait leur révolution. A ce propos, je voudrais exprimer le souhait que le racisme soit partout dénoncé avec la même absence de complaisance et la même vigueur où qu'il se manifeste, que ce soit en régime capitaliste ou en régime socialiste.

Une action toujours nécessaire

Ma conclusion sera que l'action antiraciste de l'éducateur est **partout et toujours nécessaire** ; elle l'est dès aujourd'hui, dans le cadre de la société où nous vivons ; elle le restera demain, quelles que puissent être les transformations que cette société sera appelée à connaître.

Est-elle plus facile ou plus difficile, a-t-elle plus ou moins de chances de succès dans une société capitaliste ou dans une société socialiste ? On peut différer d'avis sur cette question ; c'est le domaine des options politiques personnelles, et chacun de nous est libre de la sienne.

Disons-le clairement en tout cas : la lutte contre le racisme sur le terrain de l'éducation civique et morale est une chose, la lutte politique révolutionnaire en est une autre ; il y aurait les plus graves dangers à les confondre. L'éducateur a le droit, comme citoyen, d'être un révolutionnaire ; il ne saurait se détourner de ses devoirs propres d'éducateur au bénéfice d'une condamnation globale de notre société et au profit d'une révolution hypothétique à venir.

Marc-André BLOCH.

Adhérez

au

C. L. E. P. R.

I.P.N., 29 rue d'Ulm - Paris-V^e

E.F.

AL'OLYMPIA
*Les plus célèbres Vedettes du Monde
dans le plus célèbre Music-Hall du Monde!*

BRUNO COQUATRIX présente

à partir du 9 Juillet 1970

LE GRAND MUSIC-HALL D'ISRAEL V.I.P.

80 Artistes exaltants
qui honorent L'ART
de leur PAYS!

LOCATION A L'OLYMPIA DANS LES AGENCES ET PAR TELEPHONE ALLOLYMPIA RIC 25 49

Sangène

BAS-SLIP
COMBINÉ

Sangène

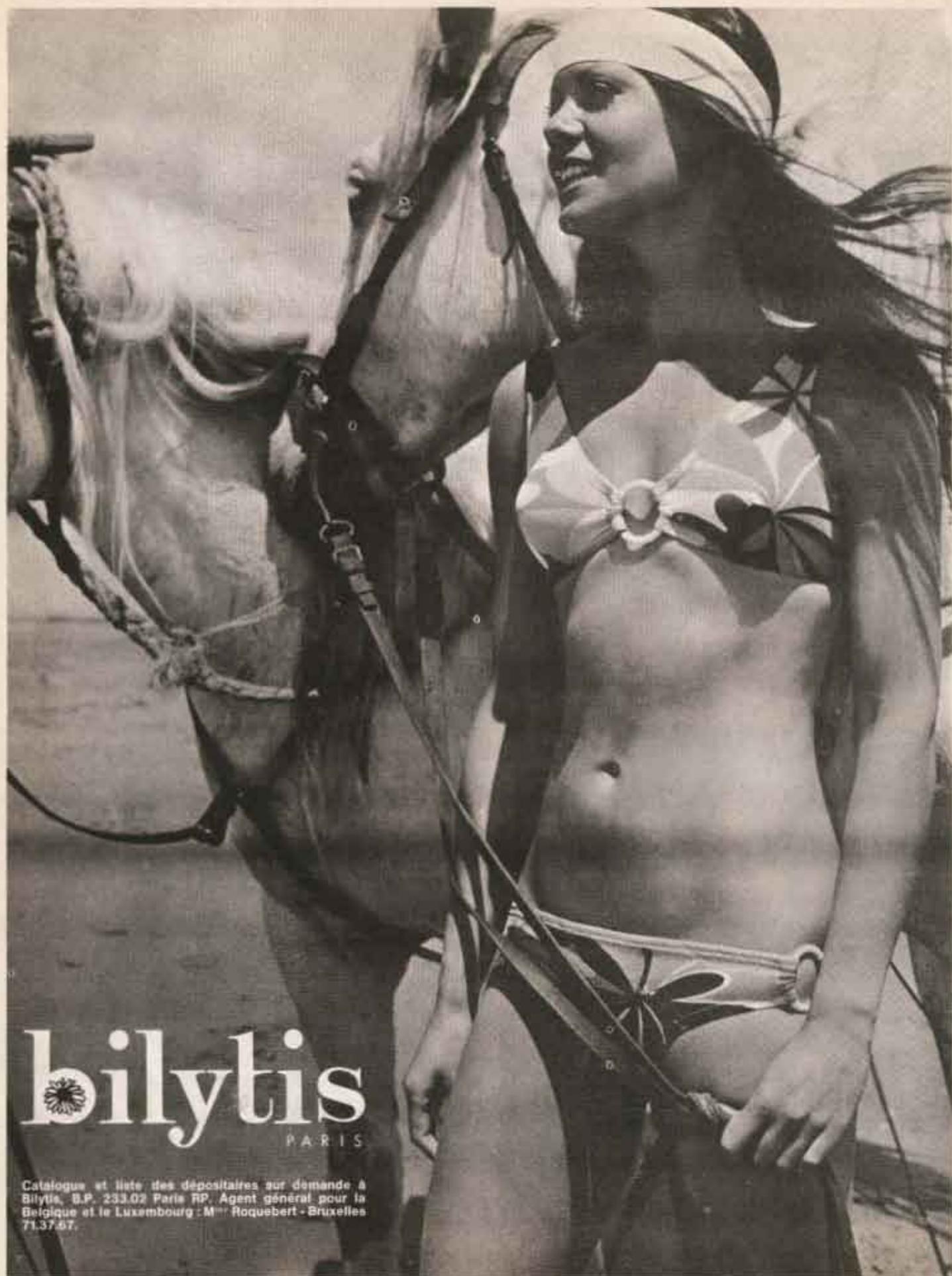
ELASTIQUE
INDEMAILLABLE
ou
MAILLE LISSE
EXTRA-SOUPLE

Sangène

à partir de
5 frs

Imprimé en Belgique

Distribution : Sangène - Merci : NS. Bouly, 71, rue de Provence, Paris-9^e -
Tél. : 744-67-59.



bilytis
PARIS

Catalogue et liste des dépositaires sur demande à
Bilytis, B.P. 253.02 Paris RP. Agent général pour la
Belgique et le Luxembourg : M^{me} Roquebert - Bruxelles
71.37.67.